

# SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Région Nord – Pas-de-Calais

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> juin 2007

\* \* \*

*La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Pierre de SAINTIGNON.*

**M. de SAINTIGNON.**- Je vous invite à commencer notre conférence permanente. Un certain nombre d'élus vont nous rejoindre, mais on me dit qu'exceptionnellement l'accès à Lille, ce matin, est un peu compliqué en raison de la pluie. Je propose donc que nous entrons tranquillement dans cette conférence permanente pour ne pas perturber l'ordre du jour, qui nous amènera à 12 heures 30 ou 12 heures 45 à prendre un déjeuner ensemble.

Mes chers collègues, nous avons décidé de nous embarquer, il y a un peu plus d'un an, dans un gros vaisseau, tous ensemble après des mois et des mois de discussion. Nous avons assuré, tous ensemble, une très grosse poussée pour faire décoller ce vaisseau. Je pense que les deux conférences permanentes, qui se sont tenues en 2006, et la conférence annuelle que nous avons vécue ensemble au grand palais de Lille et au palais des congrès de Lille au début de l'année 2007, pour des raisons d'agenda, ont montré toute la force qu'il y avait dans notre réunion et notre diversité, dans ce Schéma régional de développement économique. Je suis donc à même, avec vous d'ailleurs, de confirmer que nous avons atteint l'orbite que nous nous étions fixée. L'orbite est stable. Vous verrez que le vol est confortable et que notre ambition est très grande.

Il nous fallait un temps pour parler. Au cours des dernières années, nous avons largement pris ce temps pour parler. Il nous fallait un temps pour

écrire et, non pas pour écrire des phrases creuses et un consensus mou, qui amènerait à dire que nous sommes favorables à l'emploi dans la région Nord-Pas-de-Calais, ce qui pourrait réunir tout le monde, mais écrire quelque chose de beaucoup plus ambitieux, qui fixe des objectifs en matière de développement économique de l'ensemble des territoires de notre région. Je pense que nous sommes parvenus à des textes fondateurs très précis, très utiles et très opérationnels. Justement l'opérationnel est bien la phase d'aujourd'hui.

Nous le verrons dans l'ordre du jour, un certain nombre d'actions ont été engagées, dont nous allons rendre compte. Nous allons mesurer la force de notre engagement. En même temps, nous verrons dans cette conférence permanente, que nous sommes passés et que nous passons à l'action concrète et pragmatique, à l'action qui fixe des objectifs, donc qui donne des règles d'évaluation, de mesure de la performance de nos décisions communes. C'est l'objectif de cette conférence permanente, qui est divisée en deux parties.

Une partie porte sur le devenir de ce que nous avons déjà décidé. Nous pouvons le dire ainsi. Elle a trait à tout ce qui concerne les missions d'enquête. Nous allons démarrer cette conférence permanente par les auditions, qui ont été, non pas préparées sur le fond, car c'est la responsabilité de chacun, mais préparées dans le minutage pour tenir cette matinée dans de bonnes conditions. Nous allons faire le point sur trois missions d'enquête : les finalités dans l'intervention économique avec Jean-François CARON ; le commerce avec Jacques COULON et la sécurisation des parcours professionnels avec Éric RENAUD, qui fait son entrée dans la salle bien à propos et que je salue.

Concernant le deuxième point, nous avons décidé ensemble de donner beaucoup de force à quelque chose de très stratégique pour l'activité économique, très stratégique pour les entreprises et que l'on résume avec les termes « intelligence économique ». Il s'agit de cette manière d'aller repérer les bonnes informations au bon moment et de les porter à connaissance, non pas publique, mais de les porter à connaissance de ceux qui sont chargés de prendre les décisions économiques dans les entreprises. Anticiper, faire des

choix, parce qu'on a été bien informé des modifications des habitudes de consommation dans le monde. Il s'agit de faire des choix qui ont des portées économiques, capitalistiques, industrielles, qui parfois sont lourdes. Nous avons pris des décisions pour accompagner les entreprises dans cette voie. Je pense qu'il était intéressant et même important – et nous l'avons décidé ainsi avec ceux qui m'entourent dans la préparation de cette conférence permanente – de faire en sorte que les trois organismes en charge de ces questions soient entendus. Donc nous entendrons les responsables d'EURADIT, de l'ARIST et de VIGILANCES qui viendront nous dire où ils en sont.

Nous avons pris des décisions de principe très importantes sur un certain nombre de questions. Au cours de la conférence, nous allons entendre la déclinaison de l'international. Nous avons pris des décisions sur cette question. Patrick VAN DEN SCHRIECK s'exprimera pour dire ce que nous avons décidé. Je peux dire que nous sommes enfin dans la bonne ambition sur cette question. Par conséquent, j'en suis très heureux et très fier.

Nous aurons à discuter de l'innovation et de la recherche. Vous savez que le Schéma régional a posé cette question d'entrée de jeu, mais aussi toutes les instances économiques de la région, et en particulier le Conseil régional. Je le sais, puisque c'était un élément de construction du budget économique du Conseil régional. Nous allons entendre les dispositions qui sont prises, et notamment ce qu'il en est de la création du Fonds régional de l'innovation et de la recherche. M. GENTINA s'exprimera. Nous avons lancé 11 pôles d'excellence, au-delà des 6 pôles de compétitivité. Le travail se fait quotidiennement par toutes les institutions sur ces sujets. Nous aurons l'occasion de discuter du pôle d'excellence agroalimentaire, qui est finalisé dans sa méthode et dans ses objectifs. C'est une bonne indication de la voie, que nous pourrions entreprendre, en sachant que ce pôle d'excellence est piloté par les territoires d'Arras et de Cambrai pour le compte de l'ensemble de la région.

Enfin nous aurons à regarder la façon dont nous avons poursuivi notre travail avec le pays des Sept Vallées – M. DARQUE est en face de moi –, lorsque nous avons décidé lors de la conférence annuelle à partir d'un slide rapide, mais qui était le résultat à l'époque de nos discussions, de lancer un plan pluriannuel de développement économique du pays des Sept Vallées. M. DARQUE rendra compte du point où nous sommes arrivés, et je crois qu'il y a de quoi en concevoir une grande fierté. Ceci concerne les décisions déjà prises et dont nous verrons au fil de la réunion l'extrême opérationnalité.

La deuxième partie de cette conférence tient en un seul point, mais quel point ! C'est l'engagement que nous avons pris lors de la conférence annuelle du Schéma régional de développement économique. En effet, Alain GRISET, le président national et local des chambres de métier, nous présentera le Plan régional de développement de l'artisanat. Je crois qu'il n'a d'égal que le PRCTE dans son ambition, c'est-à-dire une ambition forte, première probablement, – M. GRISET nous le dira –, une ambition de créer les moyens, les mécanismes, qui dans notre région feront du développement de l'artisanat une question totalement centrale et essentielle. C'est un engagement que nous avons pris et nous verrons aujourd'hui que nous prenons une lourde décision.

Simplement comme point de repère, les décisions qui vont être prises ce matin portent sur 29 millions d'euros. Inutile de dire qu'aucun d'entre nous, pris séparément, ne pourrait le faire ainsi. C'est une longue discussion. Les quelques décisions que nous prendrons tous ensemble portent sur un engagement de 29 millions d'euros sur une année. Aucune des décisions n'est inférieure à trois ans, certaines ne sont pas inférieures à cinq ans. Ce que nous déciderons ce matin porte sur un peu plus de 100 millions d'euros.

Voilà ce que je voulais dire pour ouvrir cette conférence. Je vous propose tout de suite de donner la parole à Jean-François CARON sur la mission qu'il mène, et qui est un point fondamental.

**M. CARON.**- Merci bien. Je ne vais pas prendre trop de temps dans cette séance, puisque nous sommes dans une phase intermédiaire. Je vais

rappeler où nous en sommes et ce que nous avons produit d'une façon rapide, et puis comment s'organisera la suite.

D'abord je rappelle qu'effectivement nous avons clos la première phase en janvier dernier. J'ai eu l'occasion, lors de la séance plénière au grand palais, d'en faire une présentation. Il y avait 500 personnes, j'imagine que vous y étiez. Je ne vais pas reprendre l'exposé *in extenso*, mais rappeler quand même les acquis. Simultanément le travail de la mission d'enquête a pu être présenté et exposé dans un certain nombre de lieux. J'ajoute que notamment au Conseil régional, la Commission économie, présidée par Alain BRUNEEL avec la présence de Pierre de SAINTIGNON, permettra un échange avec les commissaires. En effet, autant la mission d'enquête a une portée globale, comme le souhaite le SRDE, autant à un moment donné, il est aussi intéressant de regarder comment le Conseil régional s'en saisit, sinon cela n'aurait pas beaucoup de sens. Nous sommes à cette étape.

Je vous rappelle seulement les grands titres des acquis de la première phase : un constat partagé que l'économie ne peut plus se développer durablement contre la société et qu'il faut, dans le débat sur la valeur ajoutée, réintégrer les biens communs. Les biens communs sont un certain nombre de principes généraux, sur lesquels tout le monde s'accorde. Cela peut aller de l'égalité homme femme au travail, la sécurité et la santé au travail, le respect de l'environnement dans la production. Il s'agit donc d'un certain nombre de grands principes. Il faut les réintégrer au cœur de la valeur ajoutée. Je ne reprends pas tous les développements, qui nous ont conduits à cette approche. Cela ne peut pas se faire de manière idéologique, sur des grands raisonnements. Nous proposons de les prendre par des enjeux de développement, des cas concrets, sur lesquels l'ensemble des acteurs bute et de regarder, à partir de là, comment nous sommes capables de réunir toutes les parties prenantes d'un sujet, dans une gouvernance forcément élargie. Cependant la gouvernance n'est pas que celle de l'entreprise, puisque nous sommes bien dans « économie et société ». Nous voyons qu'il faut élargir les acteurs de la réflexion. Nous avons appelé cela une gouvernance « située »,

située par un enjeu donné et calibrée par les parties prenantes. C'est en partie ce que les spécialistes de la RSE connaissent bien et qui a été, d'ailleurs, longuement exposé dans notre mission d'enquête.

Sur ces enjeux de développement positionnés et avec une réflexion collective pour dépasser ces enjeux, nous faisons apparaître – et c'est en relation avec ce que vient de dire Pierre de SAINTIGNON – comme structurant, un quatrième facteur de développement économique, à côté du travail et du capital. Nous nous apercevons que tout ce qui va toucher à l'économie du savoir et de la connaissance, et l'articulation des acteurs, devient absolument stratégique pour le développement économique et pour un développement économique durable. L'une des questions posées maintenant consiste à savoir comment aider, et notamment pour la puissance publique. Je rappelle que la mission d'enquête porte sur les finalités de l'intervention publique en économie. Nous ne sommes pas là pour parler des finalités de l'économie, mais des finalités de l'intervention publique. Dès lors comment nos interventions aux uns et aux autres permettent d'aider à constituer ce quatrième facteur ?

Très concrètement, nous entrons dans la deuxième phase, qui va justement tester ce mode opératoire, puisque nous restons pour l'instant sur un positionnement un peu théorique. Nous avons reconduit le dispositif et l'équipe, ce qui mine de rien est compliqué, puisque nous avons des problèmes de gestion de temps, d'appels d'offres. Tous les décideurs publics ici savent les difficultés que nous pouvons rencontrer. Ces étapes sont maintenant derrière nous. Les membres de la mission d'enquête ont dû recevoir, il y a quelques jours, l'invitation pour la reprise de la deuxième phase, qui aura lieu le 6 juillet. Nous allons lors de cette première séance de la deuxième phase analyser trois éléments :

- Refaire un point sur la question de la richesse, puisque si nous voulons juger de l'évolution de notre économie dans un rapport à la société et évaluer ses performances, cela suppose de prendre un peu de recul sur ce que nous appelons « performance » et ce que nous mettons derrière

les mots de « richesse régionale ». Nous avons un certain nombre de tableaux de bord produits par les uns et les autres. Nous allons en discuter. Il n'est pas inintéressant de regarder de quelle manière nous estimons si nous allons dans le bon sens ou non en matière de développement économique.

- Une note qui permet de positionner la question des aides publiques, dont vous verrez, pour ceux qui participent à la séance, qu'il en existe des milliers. C'est absolument ahurissant. Se pose toute une série de questions sur la façon dont sont positionnées ces aides, quelles sont leurs modalités et, à la louche, leur efficacité. Il s'agit plutôt d'une réflexion introductive à ce que nous traiterons à l'automne.
- Lors de cette séance du mois de juillet, nous évoquerons quels prototypes nous allons choisir pour tester le mode opératoire que j'ai évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire regarder quels enjeux de développement paraissent structurants et partagés par tous les acteurs de la mission d'enquête, pour les prendre comme des cas d'école, les traiter et se donner les moyens de les traiter, et pour restituer, dans cette assemblée, au vice-président de SAINTIGNON, à la commission – je parle pour le Conseil régional – des avancées de la mission d'enquête sur les modes opératoires.

C'est une petite phase de blanc, mais ce blanc n'est qu'un blanc de surface, puisqu'à l'intérieur un important travail est fait par les équipes. Pour le reste, nous en reparlerons à l'automne.

**M. de SAINTIGNON.**- Juste un mot sur l'atterrissage de la mission d'enquête.

**M. CARON.**- Nous pensons qu'une phase de six mois est une phase intéressante dans la mesure où elle permet de mettre une date de sortie, sinon nous pouvons chercher pendant des années à améliorer les sujets. En même temps, on ne traite pas cela en une séance. Vous voyez bien que l'étendue des ambitions de la mission d'enquête est absolument énorme. Il faut avoir un peu de temps de travail et plusieurs séances pour progresser

collectivement. Raisonnablement, je pense que la fin de l'année est un objectif tout à fait intéressant et accessible.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci beaucoup. Nous allons avoir un court débat après chaque mission d'enquête. Nous allons d'abord prendre les trois comptes rendus. Il y a trois familles en l'occurrence. Ensuite, nous vous donnerons la parole.

M. Jacques COULON intervient pour le commerce.

**M. COULON.**- Pour ce qui concerne la mission d'enquête et la conférence du commerce, nous nous sommes réunis à deux reprises en février et en avril. La prochaine aura lieu au mois de juin. Nous avons bénéficié d'une bonne représentativité. Une cinquantaine d'acteurs représentaient les collectivités territoriales, les chambres consulaires, mais aussi les pays, les associations de consommateurs et les partenaires sociaux, qui à chacune des deux réunions étaient présents.

Chaque acteur a manifesté un intérêt particulier pour ce thème, qui touche l'aménagement du territoire, le développement économique, mais aussi au travers du développement économique, la création d'emplois, puisque le commerce est facteur d'emplois.

En synthèse de ces deux réunions, et je dois dire aussi des contributions écrites, qui ont été nombreuses, des acteurs qui participent à cette mission d'enquête, il y a eu le souhait de l'exploitation des études et des données disponibles, notamment celles de l'Observatoire régional du commerce dont nous disposons à la CRCI. Il y a eu également le souhait, et surtout la nécessité, de veiller à la cohérence des travaux de la mission avec les schémas régionaux existants et ce plus particulièrement avec le Schéma régional d'aménagement et du développement des territoires, qui comporte une directive régionale d'aménagement, renouvellement et maîtrise d'urbanisation, qui concerne le commerce, puisqu'elle prévoit un Schéma régional d'urbanisme commercial.

La deuxième rencontre, quant à elle, fut plutôt consacrée à l'audition d'agglomérations ayant déjà une expérience dans le domaine du schéma de

développement commercial. Nous avons donc auditionné des métropoles (Dunkerque, Arras, Valenciennes) et nous avons aussi assisté à la présentation du schéma départemental techniquement du Nord, puisque le schéma du Pas-de-Calais n'avait pas pu être finalisé.

Concernant l'orientation du Schéma régional d'urbanisme commercial, il y a un besoin dans l'aménagement de l'implication des préoccupations de développement des entreprises, de leur croissance économique dans le domaine du commerce, de l'équipement des centres-villes et des quartiers. Il y a aussi le besoin de maîtriser le développement des ensembles commerciaux de périphérie mais surtout, et cela a été fortement souligné, une forte demande des zones rurales, qui souhaitent bien entendu maintenir leur commerce. Cela traduit, je crois, le besoin de veiller à une notion d'équilibre. Cette notion d'équilibre n'étant pas une notion de taille ou de surface, mais davantage une notion de prise de parts de marché. Il importe que chaque linéaire marchand, que chaque secteur marchand puisse trouver sa part de marché au travers de l'avenir que nous proposons à notre région et au travers de ce Schéma d'urbanisme commercial. D'où la nécessité d'intégrer ce Schéma d'urbanisme commercial dans les SCOT, dont le volet commerce, lorsqu'il existe, se trouve être opposable aux tiers, ce qui est une chose très importante dans le Schéma d'urbanisme commercial.

Il faudra surtout tenir compte de la réforme à venir sur la réglementation des autorisations d'exploitation de surfaces commerciales. Cette évolution s'orientera beaucoup plus sur les critères d'urbanisme et d'aménagement du territoire et d'environnement, que sur la notion d'impact commercial comme jusqu'à présent. D'où, ce que je disais, l'importance d'intégrer ce Schéma d'urbanisme commercial dans les SCOT.

Concernant le plan d'action, quatre aspects sont retenus. De nombreuses opérations de redynamisation des centres-villes et des quartiers ont déjà été mises en œuvre, il faut que nous arrivions à proposer des actions particulièrement innovantes et fédératrices pour apporter un plus par rapport à ce qui existe déjà et surtout pour générer une nouvelle impulsion et une

nouvelle dynamique. Nous avons un problème qu'il va falloir essayer de régler dans la mesure du possible. C'est l'isolement du commerce et des commerçants, qui sont généralement bien entendu des TPE, enfermées sur elles-mêmes pour la plupart. C'est l'un des principaux problèmes. Il faut arriver à mettre l'accent sur des actions permettant le regroupement pour une plus grande efficacité, une meilleure dynamique, pour améliorer l'attractivité du commerce et de l'activité commerciale par elle-même, qui sera un facteur d'incitation important dans la notion de création et de transmission d'emplois.

Il convient d'apporter une synergie avec le secteur du tourisme. Nous avons également une forte demande d'action permettant une certaine maîtrise des linéaires marchands. Ce n'est pas une maîtrise de la périphérie, mais de l'ensemble des linéaires marchands pour avoir une meilleure cohérence et une meilleure complémentarité de l'offre dans ces linéaires marchands, et qu'ils soient le mieux possible en adéquation avec l'attente des habitants et des consommateurs.

Les membres du comité de pilotage ont décidé de se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les accompagner dans leur réflexion, mais surtout dans l'élaboration des préconisations que nous devons être en mesure de pouvoir faire pour la fin de l'année. La prochaine réunion se déroulera le 11 juin dans les locaux de la chambre de commerce de Lille. Je profite de l'occasion pour inviter encore plus de personnes à venir participer et contribuer à notre travail.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci beaucoup Monsieur COULON. Nous passons à la troisième mission d'enquête avec M. RENAUD sur la sécurisation des parcours professionnels.

**M. RENAUD.**- Merci Monsieur le Président. Cette commission est très récente, puisque sa première réunion s'est tenue le 19 mars dernier. Je suis heureux du vif intérêt qu'elle a rencontré, puisque plus de 80 personnes, non seulement membres de la conférence permanente, mais bien au-delà, ont souhaité y être invités. Une soixantaine de personnes y ont participé

concrètement, avec un débat extrêmement riche et un exposé par le Cabinet AMIOS\* qui a, je pense, été d'un point de vue très intéressant.

Les objectifs de cette mission sont assez simples. L'idée est d'abord et avant tout de définir une vision commune, et tout au moins une vision partagée, de ce que pourrait être un dispositif de sécurisation des parcours professionnels. En cela, il s'agit de s'inspirer non seulement des dispositifs existants, qui sont actuellement en gestation au plan national, dont certains d'ailleurs sont en expérimentation dans notre région. Je pense notamment au contrat de transition professionnelle. L'idée serait, à partir de cette vision partagée, de voir comment nous pourrions décliner concrètement en pratique cette mise en œuvre d'un dispositif de sécurisation des parcours professionnels, avec une inscription dans le cadre des dispositifs existants, et aussi d'essayer de définir notre propre vision, nos propres schémas et dispositifs, que nous pourrions essayer, à titre expérimental, de mettre en œuvre dans la région Nord-Pas-de-Calais, étant bien entendu – je crois que chacun en est conscient et nous sommes tous d'accord là-dessus – que ce n'est pas la région Nord-Pas-de-Calais, avec toute sa bonne volonté, qui pourra, à elle seule, régler cette problématique. L'idée est d'essayer d'apporter notre pierre, notre contribution à un dispositif qui nécessairement doit être beaucoup plus large, et en tout cas, qui doit découler de modifications législatives, réglementaires et institutionnelles au plan national, voire européen. L'idée est que, dans le cadre de ce Schéma régional de développement économique, nous puissions réfléchir, puisque cela a été une volonté exprimée, à cette thématique. D'autant plus qu'un certain nombre de points sont parcourus au plan national. Les réflexions sont données, au niveau de l'échelon gouvernemental, bien évidemment avec les grandes centrales syndicales, et je remercie d'ailleurs l'ensemble des partenaires sociaux, qui ont bien voulu nous faire parvenir leur contribution. C'est un enrichissement tout à fait intéressant et important. Je sais que d'autres s'apprêtent à nous adresser leurs remarques sur ce sujet et je les encourage à le faire, puisque cela nourrit de manière tout à fait efficiente notre réflexion.

Cette première Commission s'est, je pense, extrêmement bien passée. La deuxième commission est prévue le 26 juin prochain au grand amphithéâtre de la maison de la Chimie, à l'école du journalisme à Lille, pour des raisons pratiques. Je crois que ce lieu justement sera tout à fait approprié à ce genre d'exercice. Nous avons convenu d'un certain nombre d'auditions préalables à un travail plus en profondeur. Nous entendrons les représentants du CCERFP le 26 juin avec leurs différents groupes de travail, qui réfléchissent déjà depuis plusieurs mois et années sur cette thématique et cette problématique. L'idée est d'aller, à la rentrée de septembre, à l'audition de l'ensemble des partenaires sociaux et d'essayer aussi d'obtenir un premier rendu. Je ne peux pas dire un bilan d'étape, parce qu'il n'appartient pas aux chargés de mise en œuvre du contrat de transition professionnelle de venir nous rendre compte ou à d'autres autorités, mais de leur demander d'essayer de nous faire un petit exposé sur la façon dont se passent les choses et dont évolue la mise en œuvre, à titre expérimental à Valenciennes, du fameux contrat de transition professionnelle, qui est relativement intéressant.

Les annonces du revenu de solidarité active peuvent être aussi, à un moment donné, regardées avec attention. Je crois qu'il ne faudra pas que nous nous en privions. Un certain nombre de dispositifs sont avancés. Je crois qu'ils s'inscrivent là aussi pleinement, non pas dans la sécurisation des parcours professionnels, mais au moins dans une logique de remise au travail, de réintégration et d'insertion professionnelle, qui est intéressante et qui nous interpelle.

Le seul regret peut-être est que nous avons, de façon concomitante à nos travaux, lancé un appel à experts. Nous avons en interne un certain nombre de ressources qui nous permettent de travailler et d'avancer, mais nous considérons qu'il valait mieux s'adjoindre des compétences extérieures et surtout le regard extérieur par appel à experts, mais malheureusement la première procédure d'appel d'offres a été infructueuse. Une nouvelle procédure est lancée à partir du 4 juin. Nous espérons bien que, pour la

rentrée de septembre, nous pourrions concrétiser et confirmer la mise en œuvre avec un expert d'un travail plus approfondi.

Il est vrai que c'est un domaine, où nous voyons bien que les compétences sont relativement restreintes. Très peu de personnes encore, cabinet d'études ou experts, se sont penchées sur cette problématique. Ce n'est pas évident. En tout cas, nous l'avons vu avec l'exposé du Cabinet AMIOS\*, il y a des choses à faire. Je considère, et je pense que les membres de la commission sont d'accord, que nous ne pourrions pas nous passer de cette expertise. Il faut que nous essayions d'aboutir si nous voulons continuer d'avancer.

Je n'ai pas de délai pour l'atterrissage, puisque nous sommes en phase ascendante. Nous venons tout juste de quitter la piste. Nous allons nous laisser le temps de prendre une vitesse de croisière. Très sincèrement je ne pense pas qu'avant le milieu de l'année prochaine nous pourrions être très concrets. C'est un domaine relativement neuf, il faut se donner le temps de la réflexion, de l'échange. Ensuite, il faudra faire des propositions. Nous devons regarder les choses avec précision, parce que c'est un domaine tout à fait spécifique.

Voilà ce que je souhaitais dire sur les premiers travaux de la commission d'enquête en espérant que le 26 juin prochain nous nous retrouvions aussi nombreux que la première fois, sinon plus.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci beaucoup. Je voudrais vraiment envisager l'atterrissage le moment venu, parce que quand il n'y a plus de carburant, l'atterrissage est inconfortable.

Vous avez la parole quelques minutes. Vous avez vu que c'est simplement un compte rendu. C'est aussi pour mettre en appétit tel ou tel d'entre vous qui n'aurait pas participé aux premières missions et qui souhaiterait s'y joindre, à la condition de poursuivre jusqu'au bout, parce que ce ne peut pas être un lieu où l'on entre et dont on sort. Un groupe et une réflexion se constituent, mais je rappelle que c'est l'esprit du SRDE, tout est

ouvert à ceux qui le souhaitent. Je propose quelques minutes de prise de parole si vous le souhaitez et nous passons au sujet suivant.

Qui souhaite s'exprimer ? Je regarde la salle. Ce n'est pas obligatoire, cela fait partie des points d'étape que nous nous donnons. Pas de remarque, pas d'intervention particulière ?

J'ajoute juste un mot pour dire que nous aurons un très gros travail en fin d'année. En fin d'année ou au début de l'année prochaine, nous serons amenés à examiner les conclusions de notre mission d'enquête sur les finalités et de la mission d'enquête sur le commerce. Ces deux sujets sont différents mais fondamentaux. Celui sur les finalités, parce qu'il constitue une réflexion forte du sens que nous donnons à l'action publique économique et de la volonté qui est la nôtre, volonté partagée. C'est l'esprit du SRDE. La seconde mission d'enquête est extrêmement importante sur le commerce, puisque cela a été dit par allusion par M. COULON dans son intervention, nous pensons que nous devons aller vers un Schéma régional d'urbanisme commercial. Que les choses soient claires. Ce n'est pas à la mission d'enquête d'élaborer le Schéma régional d'urbanisme commercial, mais elle a le rôle d'éclairer la problématique, qui est derrière cela. Très clairement le Conseil régional souhaite être partenaire dans la construction forte, rapide, d'un Schéma d'urbanisme commercial avec les moyens financiers qui l'accompagnent à l'échelon régional. Nous en parlerons plus tard. C'est avec beaucoup d'impatience, en ce qui me concerne, dans le cadre de mes fonctions à la région que j'attends les conclusions de cette mission d'enquête pour que nous puissions passer à une phase suivante, qui sera celle de la construction d'une organisation commerciale pour notre région.

Je vous propose pour prendre en considération les contraintes du président de la communauté urbaine d'Arras, M. VANLERENBERGHE, de lui donner la parole alors qu'il était à la fin de ce premier point de l'ordre du jour sur le pôle agroalimentaire.

Je vous rappelle simplement que le pôle agroalimentaire est l'un des 11 pôles d'excellence qui sont placés à côté des 6 pôles de compétitivité. Vous

savez que, dans le schéma, nous avons décidé que ces pôles d'excellence seraient animés par des responsables appartenant à des territoires, qui agiront dans l'intérêt général de la région, c'est-à-dire qui animeront les préoccupations de leur territoire sur ce pôle d'excellence, mais naturellement prendront en considération l'ensemble des acteurs de la région pour promouvoir un pôle d'excellence dans un domaine particulier.

Je vous cède, Monsieur le Président, la parole parce que nous sommes prêts sur l'agroalimentaire et que j'en suis pour ma part très heureux, et qu'il me semble que cela apporte un peu de pédagogie.

**M. VANLERENBERGHE.**- Merci Monsieur le Président de me donner la parole aussi rapidement. Je vais être bref d'ailleurs. Le pôle d'excellence agroalimentaire, comme vous venez de le rappeler, est animé par la communauté d'agglomérations de Cambrai et la communauté urbaine d'Arras. Avec mon ami Jacques LEGENDRE et l'ensemble des organismes concernés par le développement de l'agroalimentaire dans la région, nous nous sommes depuis déjà plusieurs mois concertés pour essayer de bâtir un schéma cohérent, qui permette à l'ensemble de la région de favoriser le développement des entreprises agroalimentaires, l'objectif étant évidemment celui-là.

Nous nous sommes tournés vers la Région pour définir ensemble le mode de gouvernance. Nous nous sommes posé la question de savoir si nous constituions une association, une de plus direz-vous, il n'en manque pas dans ce domaine du développement économique. Nous avons, je crois sagement, convenu que la meilleure forme peut-être était de procéder simplement par une convention, une lettre de mission de la Région, à nos deux communautés chargées de piloter, au nom de la Région, pour l'ensemble des territoires de la Région, ce développement. C'est ce que nous avons engagé récemment avec un pilotage qui comprendra l'ensemble des élus de nos deux communautés, mais aussi l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie de la Région, le pôle des industries agroalimentaires, de la chambre régionale de l'agriculture et les différents organismes, qui animent aujourd'hui le

développement agroalimentaire dans la région et l'université en particulier, pour résumer évidemment.

Notre rôle est d'animer ce comité de pilotage et, pour le moment, nous avons défini quelques grands objectifs, qu'il nous restera à préciser. C'est justement le rôle de la commission technique, qui se réunit régulièrement. Il s'agit de préciser ces objectifs et d'aboutir évidemment à un plan précis, nous l'espérons pour le deuxième semestre, avec un calendrier sur des objectifs qui soient le plus quantifiés possible quant aux moyens à mettre en œuvre.

Trois directions aujourd'hui nous sont apparues nécessaires :

- La première vise à répondre à des besoins évidents des entreprises. Il s'agit d'instaurer une sorte de veille juridique, économique et à l'international. Je crois que nous recoupons d'autres objectifs de la région. Il faudra travailler aussi un peu transversalement mais notre objectif très ciblé porte sur l'agroalimentaire.
- La deuxième est d'amener tous les organismes qui travaillent sur le développement, le conseil en développement, la formation, à se concerter et à coopérer. Je crois qu'il en existe plusieurs. Il s'agit évidemment, non pas de brider les uns et les autres, mais de mettre en commun un certain nombre de nos atouts pour être beaucoup plus efficaces et notamment être en contact et aider les entreprises à se servir de ces atouts dans la région.
- Le troisième point est la recherche et l'innovation en concertation et en relation avec les pôles de compétitivité, notamment la NSL (Nutrition Santé Longévité), le pôle halieutique. Nous ne pouvons pas évidemment les ignorer. Néanmoins, je pense notamment à Arras, nous sommes intégrés dans le pôle de compétitivité NSL, il s'agit évidemment de travailler avec celui-ci pour être en phase sur des objectifs de recherche.

Le calendrier aujourd'hui est le suivant. Pour la fin du mois de juin, il s'agit de préciser ces objectifs, et notamment la maîtrise d'ouvrage. Actuellement elle est assurée par les techniciens de nos différents organismes.

Nous allons sans doute essayer de cadrer cette maîtrise d'ouvrage, même si elle doit à notre sens rester légère et s'appuyer sur ce qui existe déjà. Il s'agit de coopérer et de faire se concerter plutôt que de créer un organisme supplémentaire bien entendu. Comme je le disais tout à l'heure, il s'agit d'aboutir au deuxième semestre à un plan de développement, qu'à ce moment-là, nous pourrions vous soumettre pour le faire valider.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci Monsieur le Président. Nous voyons, un peu à l'instar de ce qu'étaient les travaux des Sept Vallées, il y a quelques mois, une organisation méthodique entre les instances régionales et les instances des communautés urbaines en charge de ce pilotage, une assistance à maîtrise d'ouvrage que nous allons prendre à la région et qui sera pilotée auprès de vous dans le cadre de votre mission, pour aboutir dans un délai qui a été circonscrit à un plan d'action du pôle agroalimentaire qui, lui, va effectivement trouver son opérationnalité à ce moment-là, où se définiront à la fois des objectifs, des budgets, des stratégies et des modes d'accompagnement pour soutenir la filière agroalimentaire.

Qui souhaite s'exprimer ? Allez-y, Monsieur BEUGIN.

**M. BEUGIN.**- Bonjour. Je souhaite revenir sur le pôle de compétitivité et le pôle d'excellence. On ne peut pas dire qu'on va travailler avec les partenaires sociaux et les associer, et les laisser en dehors des définitions des stratégies. J'aimerais que l'on regarde comment nous pourrions avoir les éléments et peut-être même faire partie des comités de pilotage pour influencer et donner le positionnement et l'avis des salariés sur les stratégies qui vont se définir dans cette région. C'est ce que nous essayons de faire par exemple sur le pôle halieutique. Nous engageons des concertations des salariés sur le port de Boulogne notamment. Nous avons demandé une rencontre avec le pôle de compétitivité halieutique pour exprimer notre position. Je pense qu'il faut généraliser cette démarche.

**M. de SAINTIGNON.**- Qui souhaite s'exprimer ? M. VANLERENBERGHE, vous allez répondre ensuite. Nous allons prendre toutes les interventions, s'il y en a. Allez-y, Monsieur CLUZEL.

**M. CLUZEL.**- Je souhaite simplement confirmer puisque le président de la communauté urbaine d'Arras, M. VANLERENBERGHE, a dit qu'il souhaitait que les chambres de commerce de la région soient présentes au sein des travaux qu'il a commencé à engager. CCI Lille-Métropole aujourd'hui et CCI Grand Lille demain sera naturellement présente aux côtés des travaux engagés par le comité de communauté urbaine, dans la mesure où effectivement de nombreuses entreprises de l'agroalimentaire sont présentes sur le territoire de métropoles et au-delà. Il y a des pôles aussi d'activités industrielles qui sont présents sur notre territoire. C'est avec grand plaisir que nous vous rejoindrons dans vos travaux et que nous y participerons au niveau du comité technique à la place, en tout cas, que vous voudrez bien nous réserver de manière, avec vous, à engager le développement de ce secteur qui est tout à fait essentiel pour le Nord-Pas-de-Calais.

**M. de SAINTIGNON.**- Je voudrais saisir l'occasion de votre présence pour que vous vous fassiez le porte-parole de la conférence permanente auprès de Bruno BONDUELLE, qui est président de la chambre de commerce de Lille, pour le féliciter d'un acte majeur qui a été accompli récemment dans la fusion des quatre chambres de commerce de Lille métropole, Armentières-Hazebrouck, Douai et Saint-Omer-Saint-Pol, qui a été labellisée par le décret du 7 mai, si ma note est juste. En tous les cas, c'est un acte économique majeur et donc je voulais chaleureusement le féliciter pour avoir atteint l'objectif qu'il s'était fixé.

Y a-t-il d'autres questions sur l'agroalimentaire ?

**M. DESJARDINS.**- Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer en matière à la fois des pôles d'excellence et des pôles de compétitivité, qu'il y a certainement des besoins en capital amorçage et en capital développement. Un certain nombre d'instruments sont présents dans la région. Des instruments thématiques existent au niveau national. En tant que directeur régional de la Caisse des dépôts, je suis tout à fait disposé à recevoir des demandes de ce type pour pouvoir présenter les entreprises, qui pourraient être intéressées pour qu'elles rencontrent des outils thématiques en plus de ce

qu'elles peuvent rencontrer naturellement avec l'ensemble des outils dans la région en matière de capital-risque.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci Monsieur DESJARDINS. Y a-t-il une autre remarque ou intervention ?

*(Non.)*

Monsieur le Président, à vous la conclusion.

**M. VANLERENBERGHE.**- Monsieur le Président, la sollicitation des salariés me paraît tout à fait légitime. Bien entendu, ils seront conviés à donner leur avis sur les orientations, à les enrichir. Cela me paraît indispensable. Nous aurons l'occasion de le faire dans la deuxième phase que j'ai décrite tout à l'heure.

M. CLUZEL évoquait la participation de Lille métropole. Elle est déjà acquise. La communauté est présente, la chambre régionale de commerce est présente déjà dans notre pilotage, qui était provisoire. Toutes les chambres de commerce de la région seront conviées à notre prochaine réunion, qui aura lieu à Cambrai. Il est hors de question évidemment d'éliminer qui que ce soit. Je crois que c'est l'avantage d'ailleurs de cette forme souple de la mission que nous a confiée la région. Il s'agit de pouvoir associer tout le monde, sans éliminer personne. Il s'agira maintenant pour être plus efficace d'avoir un outil et une maîtrise d'ouvrage, qui soient déjà performants. C'est ce que nous souhaitons. Comme je le disais initialement dans mon propos, nous ne voulons pas ajouter un organisme supplémentaire, qui pèserait encore un peu plus, qui embrouillerait et encombrerait l'horizon.

Voilà, merci Monsieur le Président.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci beaucoup. La communauté urbaine de Lille participera évidemment ardemment à vos côtés à l'ensemble de cette grande aventure. Merci beaucoup.

Je vous propose de cheminer dans l'ordre du jour en reprenant l'ordre initial et en s'intéressant, pendant quelques instants, à la question liée à l'intelligence économique. Je l'ai présentée tout à fait au début. Je salue les trois représentants des trois organismes, avec lesquels nous travaillons, en

donnant d'entrée de jeu la parole à M. Philippe CADUC qui est le responsable d'EURADIT.

**M. CADUC.**- Merci Monsieur le Président. Je suis Philippe CADUC, président de l'ADIT, qui est une entreprise créée par l'État il y a 13 ans, dont les titres sont détenus à 100 % par le ministère des Finances et qui est le leader en France dans le secteur de l'intelligence économique.

Je viens ici vous rendre compte d'une initiative, d'une expérience, qui a été engagée il y a deux ans exactement à l'initiative du Conseil régional et de Lille métropole. Cette expérience a été baptisée EURADIT. Voilà deux ans que nous avons créé ce qui me paraît être un service d'intelligence économique à caractère très opérationnel. Je dois dire que cela fait une dizaine d'années que l'État se cherche, que les régions et les grandes entreprises se cherchent. Ce qui a été créé ici me paraît probablement de la meilleure facture qui soit. Je le dis très modestement, je n'ai jamais vu un service qui a pris à cette vitesse-là et qui est aussi concret pour les chefs d'entreprise.

De quoi s'agit-il exactement ? L'idée était de créer un service, une sorte de SVP, qui s'adresse en temps continu à toute entreprise de la région dans un certain nombre de filières. Nous avons choisi au départ les filières textile et ferroviaire. Nous y avons ajouté les filières Nutrition Longévité Santé et plus récemment produits aquatiques. L'idée est de se porter au chevet des chefs d'entreprise. Il s'agit de partir du besoin du chef d'entreprise, d'aller le voir dans son entreprise, de recueillir son besoin, et quelques heures plus tard, de lui rendre compte de la façon dont nous avons interprété ce qu'était son besoin, par mail sécurisé. À ce moment, il donne ce que nous appelons un ordre de mission, et est alors lancée une mission dite de renseignement au profit de ce chef d'entreprise.

EURADIT représente sept personnes, mais derrière EURADIT, il y a le réseau de l'ADIT en France. Il y a surtout un réseau international, qui comporte 300 correspondants permanents et plus de 4 000 experts qui fonctionnent au bénéfice des entreprises de ces quatre filières régionales. De quoi s'agit-il exactement ? Il y a trois services essentiels.

Le premier s'appelle EURADIT anticipation. C'est une lettre qui signale chaque mois à toutes les entreprises des secteurs concernés toutes les informations, qui peuvent impacter leur développement, qu'il s'agisse d'information à caractère réglementaire, de rupture scientifique, de rupture technologique. Nous travaillons avec elles sur des dossiers parfois assez lourds, sur ce que sont les grandes tendances, qui peuvent venir modifier la façon, dont elles font leur travail, dont elles exportent, dont elles conçoivent les technologies et les produits de demain. Nous avons par exemple beaucoup travaillé depuis un an avec un peu d'avance et nous avons été récompensés par l'actualité chinoise d'il y a une semaine, quand le Maglev a été rejeté par les autorités chinoises. Nous avons beaucoup travaillé avec les entreprises de la région sur l'impact du rayonnement électromagnétique dans le domaine ferroviaire. Je dois dire que nous avons eu un temps d'avance collectivement. Nous avons beaucoup travaillé sur les textiles à usages médicaux et sur les emballages intelligents. Un service, qui est en liaison permanente avec les chefs d'entreprise, travaille sur ce que seront demain les lignes de changement dans leur *business*.

Le deuxième service s'appelle EURADIT alerte. Il consiste à adresser en temps continu à tous les chefs d'entreprise concernés, c'est-à-dire à plus de 400 chefs d'entreprise, toute information ou alerte qui peut le concerner. Nous avons élaboré avec eux, ce que nous appelons des profils sur des critères et des mots clés très précis. Ils nous ont dit : « Si quelque chose dans cet ordre-là apparaît sur la planète Terre, je souhaiterais en être informé. » Nous avons donc organisé toute une banque de données et la captation de cette information en amont. C'est un assez gros système, qui fait qu'en temps continu sur l'e-mail personnel du chef d'entreprise ou de tout ingénieur, qu'il nous a désigné dans son entreprise, nous adressons l'information qui nous paraît impacter son activité, son développement ou son avenir. Nous raisonnons sur une granularité extrêmement fine et nous évitons de les inonder d'informations. Nous avons adressé 3 816 alertes en deux ans aux chefs d'entreprise de la région. Je dois vous dire une chose, qui me paraît très

intéressante. Sur ces 3 816 alertes, 97 % ont fait l'objet d'un retour par un email de remerciement et les raisons de ce remerciement. Cela m'a paru très intéressant. Cela veut dire que la finesse avec laquelle nous nous adressons à eux montre que nous parlons pratiquement de leur quotidien et de leur actualité dans ce service qui s'appelle EURADIT alerte.

Je vais vite, car on me l'a demandé, pour vous parler du dernier service qui a été mis en place par EURADIT en région, et qui me paraît au fond le plus concret, et probablement le plus important et le plus opérationnel. Il s'appelle EURADIT business intelligence. Ce sont tout simplement des missions de renseignements que nous conduisons au profit de chefs d'entreprise sur la base d'un cahier des charges qui est défini avec eux. Nous nous donnons de quelques heures à quelques jours pour répondre à toute question qu'ils peuvent nous poser, quelles qu'en soient la nature, la portée, la réalité géographique, technique, industrielle ou sociale. Il ne nous appartient pas de choisir la question que nous aimerions recevoir, nous traitons sa question. Nous travaillons en réseau, d'abord en réseau assez nettement du point de vue régional, au niveau national avec les ambassades et avec tout organisme à l'étranger qui peut nous aider à collecter une information. Ensuite, nous lui répondons.

Cela peut être des informations sur un *focus* client, fournisseur. Il peut s'intéresser à la fiabilité d'un partenaire, d'un fournisseur, d'un client. Il peut aussi avoir des informations de type risque pays, lorsqu'il se prépare à exporter ou à s'implanter dans un pays étranger. Cela peut encore concerner des points beaucoup plus concrets. Demain, dans une entreprise textile, un chef d'entreprise peut avoir besoin de négocier en Bulgarie une implantation ou un partenariat industriel de technique. Il a besoin d'avoir un interprète au pied de l'avion en 24 heures ou 48 heures. Nous le lui trouvons. Cela peut aller du très scientifique, technique, industriel et stratégique à l'extrêmement pratique. L'idée est d'avoir créé ce système type SVP qui fonctionne en continu pour les chefs d'entreprise des quatre filières concernées, qui ont été choisies par la Région.

Ce système fait l'objet d'une évaluation assez forte. Nous sommes en *reporting* assez net avec les services de M. de SAINTIGNON pour voir quel est l'impact, comment progresser, quel type de filière ajouter, retrancher, quel type de service modifier, etc. Je dois dire qu'EURADIT est pour nous une nette satisfaction. L'idée probablement est d'étendre ce service EURADIT à d'autres filières dans les prochaines années. Le rythme n'a pas été tout à fait déterminé, mais la trajectoire qu'a évoquée M. de SAINTIGNON peut ajouter quatre filières dans les deux prochaines années.

Je voulais simplement en quelques mots, et je suis désolé d'avoir été un peu long, vous rendre compte d'EURADIT. Merci beaucoup.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci beaucoup. M. DOMINO pour l'ARIST.

**M. DOMINO.**- Monsieur le Président, l'ARIST est l'Agence régionale de l'information stratégique et technologique.

Je présente deux mots d'histoire. C'est un service des chambres de commerce qui a été créé en 1978 par la CRCI avec une mission d'origine, qui était d'apporter un avis spécialisé aux PME sur trois métiers : sur un métier de veille technologique, sur un métier d'information de brevet en lien étroit avec l'INPI, et sur des actions de créativité en technologie.

L'évolution aujourd'hui à partir de ces métiers d'origine est un élargissement de la cible, puisque nous nous adressons toujours aux PME bien entendu, mais aussi maintenant aux acteurs du développement économique, au premier lieu desquels les pôles de compétitivité et d'excellence. Ce sont deux nouvelles actions, qui sont basées sur la mise à profit des liens entre intelligence économique, technologie de l'information et innovation. Notre objectif d'action est l'innovation et, de plus en plus, inscrire cette innovation dans une dimension européenne.

L'ARIST en 2007 représente deux principes d'action. Un premier principe vise à offrir une palette large de services de manière à ce que chaque PME puisse trouver, en matière d'intelligence économique, l'appui qui lui convient en fonction de son évolution et de ses caractéristiques. Vous trouverez sur les

tables une feuille A4 qui résume l'ensemble des services que nous apportons aux entreprises. Je ne vais pas les détailler maintenant.

Je citerai simplement les deux lignes directrices de ces services :

- La première ligne directrice est d'apprendre à la PME à bien faire de l'intelligence économique grâce à son système d'information et grâce aux technologies de l'information.
- La seconde grande ligne directrice est de traduire l'information en innovation, ceci aussi bien pour la PME que d'une manière plus collective au sein des pôles de collectivité.

Je prends deux exemples. Le premier exemple est un service que nous avons mis en place avec I-TRANS, le pôle de compétitivité, dans le cadre de PME, qui sont en phase de projet et qui souhaitent le faire labelliser. L'un des problèmes est qu'il faut valider la faisabilité de ce projet, notamment au regard de l'information brevet, puisque nous sommes dans des domaines très innovants. Cela demande des études relativement approfondies et réalisées par nos ingénieurs de manière à préciser le contexte, dans lequel va se situer le projet, faire un peu évoluer le cas échéant le projet et lui donner toutes les chances de réussir. Ces travaux demandent typiquement une à deux semaines de travail ingénieur à temps plein.

Le second exemple concerne cette fois-ci les PME, qui sont en stade d'ouverture à l'intelligence économique et qui souhaitent progresser dans ce domaine. Nous les aidons à mieux gérer leur information. Nous le faisons grâce à des actions collectives que nous avons mises en place avec le soutien de l'État et de la Région. En 2007, nous développons ce mode d'action sur le thème particulier de la protection du système d'information, qui est une composante de plus en plus importante au sein des entreprises. Au global, cette action permet d'apporter un accompagnement dans l'amélioration du système de protection interne de l'entreprise. Nous menons cette action avec le soutien de l'État, de la Région et de très nombreux partenaires régionaux, dont VIGILANCES d'ailleurs. C'est un des exemples d'une famille d'actions que nous avons en gestion de l'information stratégique, qui ont permis, depuis

quelques années, de diagnostiquer la situation en intelligence économique d'environ 440 PME et d'accompagner 214 projets d'amélioration de l'organisation interne des PME en matière d'intelligence économique.

Le deuxième grand principe d'action en 2007 de l'ARIST est d'innover. Il s'agit d'innover dans les méthodes, qui vont permettre à l'entreprise de se développer grâce à l'intelligence économique et grâce à l'innovation, et innover en lien étroit avec des partenaires régionaux. Ces partenaires régionaux sont bien entendu en premier lieu les chambres de commerce et d'industrie, les partenaires de l'innovation tels qu'AVITEC\*, OSEO\*, la plateforme régionale de l'innovation et de la valorisation de la recherche, et les pôles de compétitivité et d'excellence.

Je cite deux exemples. Un premier exemple concerne les pôles aquatique, industrie du commerce et plasturgie. Avec DigiPort, nous avons mis en place des services innovants de veille, qui se basent sur le fait que nous pouvons aujourd'hui grâce à des logiciels analyser de très gros volumes d'information et en tirer des tendances, qui sont tout à fait inédites. Le principe est d'analyser les grandes masses de pages Internet. Par exemple pour les quatre pôles que j'ai cités, depuis 2006, nous avons analysé environ 90 000 pages. Nous tirons de cela une information tout à fait inédite et différente de ce que nous pouvons trouver ailleurs. Cette information est mise à profit par les pôles pour bien orienter leur action et orienter l'action des entreprises qui y participent.

Le deuxième exemple s'adresse davantage à des PME, qui cherchent à développer des projets et qui s'interrogent. Une PME, qui veut développer un projet, a souvent du mal à y voir clair. Elle a besoin d'une vision pour valider l'opportunité de son projet, les chances de réussite de son projet, et cette vision se base forcément sur des aspects un peu prospectifs, dont elle ne dispose pas forcément. Avec des partenaires, avec DigiPort, avec le CD2E, avec l'APAC\*, dans le cadre d'une action collective en 2006, nous avons expérimenté des nouvelles méthodes, qui permettent de constituer des petits groupes de PME et de leur apporter des méthodes nouvelles et récentes de

prospective, qui leur permettent de décrire et d'avoir une vision claire de ce qui va se passer sur leur marché et sur les technologies dans quelques années. C'est une base avérée pour construire les projets de ces petits groupes. Il sort par exemple un projet collectif en matière de TIC sur les technologies trois dimensions.

Voilà quelques exemples de notre action. Pour situer plus précisément notre action en termes quantitatifs, en 2007, je donne quelques chiffres. L'ARIST représente par an environ 1 200 actions d'information de premier niveau. L'information de premier niveau, pour nous, est souvent d'envoyer des opportunités technologies de développement à l'entreprise, qui ouvrent son champ de développement. C'est environ 300 outils de contact avec des PME, qui débouchent sur 60 actions de diagnostic par an et environ 110 actions d'accompagnement de projet. Nos actions sont régulièrement évaluées à la fois par des consultants indépendants dans le cadre des actions collectives et par l'Union européenne, puisqu'une partie de nos actions se situe dans ce cadre. Ces évaluations débouchent de manière systématique sur un satisfecit de notre action.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci beaucoup pour cette intervention très claire.

M. TOGNINI pour VIGILANCES.

**M. TOGNINI.**- Merci. VIGILANCES est une association créée en 2003. Elle est accompagnée financièrement par la DRIRE, le Fonds social européen et le milieu entrepreneurial régional. Notre vocation est simple et éminemment méthodologique. L'objectif est d'accompagner les entreprises à mieux gérer, protéger, analyser et diffuser leur information.

Dans ce cadre, nous organisons des manifestations méthodologiques. Nous avons, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 par exemple, organisé 29 ateliers de trois heures à destination de 872 entreprises. Au niveau du contenu, nous allons par exemple accompagner des entreprises tant au niveau des dirigeants que des salariés à mieux gérer et protéger leur information à travers des thématiques comme comment analyser un article de presse, comment

décrypter la stratégie d'un concurrent, mais aussi comment intégrer les réseaux humains, comment faire que chaque personne dans l'entreprise ait un capteur potentiel d'information, comment aussi préparer la participation à un salon. Il faut savoir qu'une entreprise sur quatre va sur un salon en l'ayant préparé, c'est-à-dire que 75 % des entreprises y vont avec une absence de préparation. Or un salon est une source prioritaire d'information, mais c'est aussi une source de danger, dans la mesure où l'on peut se faire capter ses savoir-faire. Nous accompagnons toutes ces entreprises dans ce cadre.

Au niveau territorial, nous avons couvert dix territoires infra-régionaux. Au niveau des partenaires, nous allons travailler soit avec des organismes territoriaux, des agglomérations, avec des organismes comme les chambres de commerce, les Medef, des groupes d'entreprises, notamment un groupe d'entreprises de métallurgie sur Dunkerque et un groupe sur l'Avesnois. Nous constatons la dimension plurisectorielle et avons touché à peu près tous les secteurs.

Au niveau des bénéficiaires des actions méthodologiques, ce qui est une tendance constatée plus qu'un objectif recherché de par notre mode de financement, 60 % de nos bénéficiaires sont des entreprises, mais 20 % sont aussi des administrations et 20 % sont des structures de développement économique. C'est intéressant, parce que cela veut dire qu'au niveau de l'approche méthodologique, de la manière dont nous gérons et dont nous protégeons son information, que l'on soit entreprise, administration ou structure de développement, face à ces enjeux, il existe un tronc commun qui est extrêmement fort.

Au niveau d'autres réalisations, nous avons conduit et conçu un master qui est porté à Lille I. Il s'agit d'un master original, puisqu'il fait un lien entre l'intelligence économique dans son approche méthodologique, c'est-à-dire comment je gère et je protège mon information, avec le commerce international. Nous éditons aussi des lettres d'information et nous avons des partenariats assez originaux, puisque nous avons contractualisé avec sept

écoles doctorales. Nous avons donc une équipe de 18 doctorants, qui nous accompagne pour justement décrypter des phénomènes émergents.

On m'avait dit qu'il fallait être court, donc j'espère l'avoir été.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci. Je note deux points communs aux trois interventions : elles ont été très pointues et très complémentaires.

Vous avez la parole. Qui souhaite s'exprimer ?

**M. GREVET.**- Je suis Pierre GREVET de l'UNSA. J'aimerais connaître la synergie qu'il existe entre les deux structures de l'EURADIT et de la CRCI, parce que nous voyons qu'elles touchent toutes deux à l'intelligence économique, et le rôle qu'elle peut jouer dans les entreprises.

**M. de SAINTIGNON.**- Nous allons prendre toute une série d'interventions et vous préparez les réponses les uns et les autres.

Qui souhaite s'exprimer ?

**M. GUILLON.**- Je suis très mobilisé, parce que je crois que c'est le mot qui convient dans l'économie moderne, sur les problématiques d'intelligence économique. Les trois organismes qui se sont exprimés ont beaucoup de complémentarité. Un énorme travail est à faire. Ce premier travail est culturel. Ce qu'a dit Franck TOGNINI me paraît très vrai. De nombreuses entreprises aujourd'hui participent, de façon accoutumée, à des manifestations qui peuvent se regarder à travers l'intelligence économique, comme ce qu'il a appelé des transferts d'information sans le savoir, et notamment à l'ensemble des salons professionnels, dans lesquels nombre d'autres pays sont beaucoup plus préparés que nous-mêmes dans nos communautés entrepreneuriales, à faire attention à l'ensemble de l'information que nous diffusons. C'est la même chose, lorsque nous accueillons massivement des stagiaires. C'est la même chose, lorsque nous ouvrons massivement les portes des entreprises. Tout cela doit se faire dans une culture d'accompagnement. Je crois que ces trois organismes concourent largement à cette émancipation culturelle.

Derrière cela, il y a toutes les problématiques stratégiques, desquelles les pôles d'excellence ou de compétitivité devront évidemment s'inspirer pour mieux se développer.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci beaucoup. Je partage cette analyse.

Qui souhaite encore s'exprimer ? Je vous donne la parole aux uns et aux autres. Vous avez très bien exprimé ce que vous faites – c'est très pointu – et vos complémentarités apparaissent. Je souhaitais ces trois auditions, parce que je voulais qu'apparaisse, dans notre organisation régionale, cette complémentarité que je connais, mais que tout le monde ne connaît pas forcément. La question, qui est posée, consiste à savoir comment tout cela s'articule. C'est intéressant car cela peut être complémentaire et mal articulé. Nous souhaitons que ce soit complémentaire et articulé.

**M. DOMINO.**- En effet, si nous répondons précisément à la question de la complémentarité entre EURADIT et ce que fait la CRCI, il faut souligner l'immensité des enjeux qui se posent aujourd'hui en termes d'intelligence économique à nos entreprises et aux pôles de compétitivité. Il faut aussi noter la complexité immense du monde, auquel nous avons à faire face. Il nécessite que nous mobilisions un faisceau de méthodes pour apporter à ces pôles et à ces entreprises la meilleure information et les meilleurs modes d'organisation pour faire face à ces enjeux.

C'est l'objectif des actions conjointes. C'est là que nous trouvons la complémentarité entre ce que peut faire l'ADIT et ce que peut faire l'ARIST en l'occurrence. Je vais prendre quelques exemples. Je vais citer par exemple le pôle aquatique. L'ADIT a un rôle incontournable d'apport d'informations immédiates et réactives à des questions que peuvent se poser toutes les entreprises, qui s'engagent dans un projet. Pour notre part, grâce à ce que j'ai mentionné sur les analyses massives de pages d'Internet, nous apportons une information qui est très complémentaire et différente de ce que peut apporter l'ADIT. C'est finalement l'analyse de l'ensemble de ces informations par les entreprises et les experts de pôle, qui va aboutir à un positionnement idéal des structures. C'est un premier mode de complémentarité.

Le deuxième mode de complémentarité est établi dans le fait qu'il y a d'un côté l'apport nécessaire d'informations pour l'entreprise pour qu'elle puisse évoluer et de l'autre côté l'appui à l'organisation interne de l'entreprise

pour qu'elle puisse progressivement être de plus en plus mature dans la gestion de son intelligence économique. Cela nécessite également du travail sur les systèmes d'information, que nous faisons au niveau de l'ARIST. Cela nécessite des apports d'information externe que l'ADIT peut apporter. Cela demande du travail au niveau des hommes, que VIGILANCES mène également de son côté. C'est là que se trouve le champ de complémentarité entre nos trois actions.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci. M. TOGNINI, puis M. CADUC, allez-y.

**M. TOGNINI.**- Je pense qu'il existe deux niveaux d'articulation. Il y a une articulation collective structurée. Il n'est pas rare que des acteurs territoriaux nous demandent par exemple d'intervenir collectivement. Actuellement, nous travaillons avec Artois Comm à la mise en place d'un projet sur deux ans pour accompagner méthodologiquement des entreprises. Dans ce cadre, elles ont autant besoin de veille technologique que d'approche comportementale, culturelle et managériale. C'est l'accompagnement et l'articulation collective. Il y a aussi une articulation naturelle et individuelle au sein même des entreprises. Dans la mesure où nous avons des compétences complémentaires, il n'est pas rare, quand une entreprise nous pose une question et que nous sommes en capacité de n'y répondre que partiellement, que nous conseillons l'entreprise d'aller vers notre partenaire. C'est aussi quelque chose de tout à fait naturel qui s'établit sur le territoire.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci. M. CADUC.

**M. CADUC.**- Je dois dire que si EURADIT a trouvé un envol aussi rapide, c'est parce que le terrain était prêt. La principale des choses, qui fut faite, fut de transmettre un minimum de réflexes à tout chef d'entreprise de la région en matière de collecte, de traitement, de protection d'information. C'est le travail de l'ARIST et de VIGILANCES. Ce travail a été fait. Les entreprises étaient « appétantes », si je puis dire. Elles avaient besoin d'opérationnel.

Il y a des choses que nous ne faisons pas et que font très bien l'ARIST et VIGILANCES. En particulier, nous avons décidé de ne pas développer de traitement logiciel de l'information, tant les performances de l'ARIST étaient

avérées. L'information numérique était traitée. Il n'y avait pas une information qui soit dans une base de données dans le monde qui ne soit connue de l'ARIST, traitée et répercutée dans les entreprises de la région. Nous avons investi sur le réseau humain. À l'international, nous avons créé un réseau humain dédié aux entreprises de ces quatre filières. Ce réseau humain est celui de l'ADIT, mais c'est aussi celui de l'État, de l'équipe France si je puis dire. Il y a à l'étranger des ambassades, des missions économiques, des services scientifiques, des chambres de commerce franco quelque chose, des conseillers du commerce extérieur. En tout, nous avons recensé près de 20 000 personnes, qui sont mobilisables sur toute question posée par une entreprise. Nous sommes une sorte de logiciel, qui assure l'impédance entre des besoins, qui sont exprimés ici, parce que les entreprises sont prêtes à les exprimer, et ces personnes, ces capteurs, qui peuvent répondre à l'international. De mon point de vue, le système est assez complet et complémentaire.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci à tous les trois. Je vais donner la parole à M. VAN DEN SCHRIECK. J'ajoute simplement qu'ils ont l'air très cool, mais cela représente quand même quelques heures de discussion pour arriver à clarifier ce qui est essentiel. Ce qu'ils viennent de dire les uns et les autres est complètement déterminant pour l'économie de notre région. La manière, dont ils sont maintenant en ligne, dont on se parle et dont les choses se font, bien exprimée par votre intervention est un pas majeur pour notre région.

**M. VAN DEN SCHRIECK.**- Sur ce même sujet, je voudrais insister sur le problème de l'espionnage industriel. Il y a 10 ans ou 15 ans, on ricanait gentiment de voir les petits hommes jaunes avec des gros appareils de photos, qui prenaient des photos partout et en tout lieu. Cela peut être un inconvénient majeur pour nos entreprises, parce qu'ils peuvent piller littéralement nos savoir-faire, nos brevets, nos process, même nos équipes de dirigeants, puisqu'aujourd'hui, avec les processus modernes et Internet, nous pouvons savoir tout sur pratiquement toutes les entreprises.

J'invite donc les entreprises évidemment à porter une attention particulière sur les systèmes d'information, qu'elles peuvent donner quelquefois, ou qu'elles peuvent avoir même en interne. On peut être pillé de l'extérieur sur son propre système informatique. Il faut le savoir. Aujourd'hui de grands spécialistes en la matière se trouvent à des milliers de kilomètres d'ici. C'est une vigilance importante. Dans notre région, un général de gendarmerie est en charge de ce contre-espionnage industriel, si je puis dire, avec des centaines de personnes aux ordinateurs les plus performants possibles. C'est une prise de conscience au niveau de toutes les entreprises, de tous les collaborateurs de haut niveau, de faire attention à ne pas être pillés, parce que c'est notre patrimoine qui est en jeu.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci. Je clos sur ce point pour ouvrir la question liée à l'international. C'est un sujet que nous avons évoqué dans le cadre du Schéma régional de développement économique. Nous avons pris des décisions de principe. Maintenant nous allons vous rendre compte d'un des axes de cette posture internationale de l'économie de notre région. Nous nous sommes mis d'accord. Cela a été un très long travail et il a d'ailleurs été contradictoire. Nous n'étions pas d'accord au départ. Nous avons rapproché les points de vue et je pense que la Région maintenant a un dispositif à l'international de grande qualité.

Nous allons vous exprimer ce qu'est l'un des quatre grands axes de la question internationale, qui se résume de la manière suivante : coopération décentralisée sous pilotage régional, prospection sous pilotage (*inaudible\**) – nous reviendrons sur ces deux questions en Schéma régional de développement économique car nous devons en parler sur le fond –, internationalisation des entreprises – nous allons en parler à l'instant, c'est l'axe qui est conclu entre le réseau des chambres de commerce et le Conseil régional. Vous verrez que c'est très opérationnel – et un sujet, qui nous appartient à tous et que nous allons ouvrir bientôt, qui est la communication internationale. Ce sujet est fondamental entre tous. Il s'agit de la manière dont nous parlons de notre région. D'un point de vue économique, nous

aurons l'occasion de créer un pilotage de la communication internationale à quelques-uns. Monsieur VAN DEN SCHRIECK, vous avez la parole.

**M. VAN DEN SCHRIECK.**- L'international est un atout majeur pour notre région, pour notre économie et pour notre emploi. Aujourd'hui, une personne sur trois travaille pour l'international. C'est dire l'enjeu majeur de ce problème.

Depuis de nombreuses années, les chambres de commerce travaillent de manière coordonnée. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, ces dernières et la CRCI ont décidé de mettre en commun leurs moyens, en hommes, moyens financiers et en connaissance. Aujourd'hui, CCI International regroupe une petite quarantaine de personnes très spécialisées sur quatre grands axes :

- Un axe de *back-office*, la connaissance des marchés à la fois géographique et sectorielle, les contrats à l'international et toute information sur le *business* international.
- Le deuxième axe est d'avoir des spécialistes géographiques, qui parlent évidemment la langue du pays et qui puissent emmener les entreprises dans ces différents pays.
- Sur les spécialistes sectoriels, de plus en plus d'entreprises veulent avoir des personnes susceptibles de leur apporter le maximum d'informations et de les emmener là où il faut, sur des salons très spécialisés.
- Des experts territoriaux iront débusquer des entreprises qui n'ont peut-être pas encore exporté tel ou tel produit dans tel ou tel pays. Il y a des marges de manœuvre absolument importantes.

Cette coordination est maintenant totalement effective. Le personnel se trouve à l'espace international, coordonné avec la direction régionale du commerce extérieur, qui représente l'État, et il y a également tous les autres organismes qui sont en appui à l'échelon de l'international. Une grande nouveauté en France est que le Conseil régional et CCI International ont signé une convention cadre pluriannuelle – et c'est aussi assez exceptionnel – qui permettra d'abonder des fonds de CCI International pour faire plus

international, avoir plus d'entreprises à l'international, faire plus de valeur ajoutée et d'emplois à l'international et leurs différents secteurs d'activité.

Je vais vous donner quelques indications. Cette démarche est très partenariale. Elle a été effectivement discutée sur ses objectifs, ce que nous attendons et la façon dont nous allons juger des résultats. Une grande cohérence générale a été mise en place dans ce document. Nous avons une ambition forte, puisqu'aujourd'hui nous sommes la troisième région d'exportation, non loin de Rhône-Alpes. Le chiffre d'affaires d'export en 2005 était de 30 milliards d'euros, en 2006, de 35 milliards d'euros, c'est-à-dire l'une des progressions les plus fortes de France, sinon la plus forte de France d'une année sur l'autre. Nous avons pour ambition d'atteindre extrêmement rapidement peut-être dans deux ans, 40 milliards d'euros.

Nous avons aujourd'hui 2 500 exportateurs habituels et ils représentent la force vive. Il y a ensuite beaucoup d'autres petits exportateurs occasionnels ou qui démarrent. 22 % des entreprises sur ces 2 500 représentent 95 % du chiffre d'affaires, c'est dire que les grosses et moyennes entreprises exportent également en chiffre d'affaires la plus grosse masse. Cependant, nous nous apercevons, depuis quelques années, qu'un nombre de petites, quelquefois même de très petites, sur des segments extrêmement précis, arrivent à exporter dans des pays et pas toujours les plus proches. L'ambition est de passer de 2 500 exportateurs habituels à 5 000 exportateurs habituels et de toute taille d'entreprise.

Nous avons trois objectifs stratégiques.

- Il est bien évident que pour réussir ce pari il faut savoir identifier et accompagner les nouvelles entreprises. Elles peuvent être nouvelles au niveau de l'exportation. Certaines n'ont jamais exporté parce qu'elles n'y ont jamais pensé, mais elles ont exporté en Belgique parce que ce sont 2 000 exportations, que nous pourrions emmener selon les produits dans de nouveaux territoires.

- C'est aussi l'émergence de nouveaux marchés et de nouveaux pays. Il y a beaucoup à faire, puisque bien souvent de nombreuses entreprises n'osent pas aller dans des pays quelquefois un peu plus lointains, ne serait-ce que dans les pays de l'Est qui viennent de s'ouvrir complètement à l'internationalisation.
- Pour cela, il faut structurer les PME à l'international, c'est-à-dire aller du démarrage, de leur faire prendre conscience qu'elles ont les moyens de faire de l'international, les aider à structurer leur offre, préparer peut-être des prospectus dans la langue du pays, et nous pouvons les aider et les accompagner ensuite sur le terrain, soit par des missions soit par des salons spécialisés. Il s'agit de trouver dans leur compétence des moyens d'aller plus loin et plus vite. Nous faisons évidemment déjà cet accompagnement commercial. Nous souhaitons aller beaucoup plus loin, c'est-à-dire pratiquement emmener 500 à 600 entreprises dans les salons dès l'année prochaine.

Sur le plan des objectifs opérationnels, nous avons au niveau du *back-office* une veille, une information, une sensibilisation totale des entreprises. La documentation est au point, puisque cela fait déjà dix ans que nous travaillons en direct avec les services de l'État et notamment du CFC, qui s'appelle maintenant UbiFrance. Nous travaillons aussi sur les axes sectoriels prioritaires, que sont les pôles de compétitivité et les pôles de compétence.

Nous essayons d'explorer quels sont les salons les plus spécialisés dans ces pôles de compétitivité pour y aller en groupe sous la même bannière. Pour cela, il faut savoir anticiper. Un salon se prépare neuf mois à un an à l'avance. L'objectif est d'avoir plus d'entreprises sensibilisées et nous en rencontrons aujourd'hui environ 2 000. Nous souhaiterions arriver rapidement à 3 000 entreprises rencontrées en entretien et qui pourront participer à des actions ou à des réunions collectives.

L'accompagnement commercial est le suivi individualisé. L'approche se fera de plus en plus par secteur ou par pays. Lorsqu'une entreprise veut aller dans un pays, elle ne va pas dans un salon généraliste, mais elle va dans un salon spécialisé. Nous devons lui donner toute information sur la façon de travailler avec ce pays et sur le secteur de la compétition internationale. L'objectif est 825 entreprises accompagnées dans leur approche commerciale et directement sur des marchés étrangers.

Au niveau des foires et salons, je pense que c'est l'une des manières les plus opérationnelles de se faire connaître, avec la petite parenthèse que j'ai faite tout à l'heure, concernant l'espionnage, lorsque vous donnez des prospectus. Il faut se préparer. On ne va pas à un salon en disant : « Je vais aller voir. » Lorsqu'on participe à un salon et que l'on a un stand, cela se prépare six mois à l'avance. Il y a une prospection par mailing et par Internet pour faire venir les clients, pour leur montrer de visu ce qu'on a à leur proposer. Il y a toute une approche et un enseignement que nous faisons auprès des entreprises.

Nous avons réalisé un certain nombre de stands collectifs régionaux. Nous avons un impact démultiplié. Nous avons fait un salon I-TRANS\* à Berlin il y a quelques mois sous la bannière région Nord-Pas-de-Calais. Lorsqu'on a un stand, non pas de quatre sur quatre ou de trois sur trois, mais de 800 mètres carrés, on pèse. On pèse, parce qu'on réunit sous la même bannière, les traits gros, cela peut être Alstom ou Bombardier, avec l'ensemble des sous-traitants. Lorsqu'il y a des visiteurs venant du grand Est, du Moyen-Orient, etc., il trouve sur ces 800 mètres pratiquement tout ce qui leur convient pour le ferroviaire. Nous avons marqué des points extrêmement importants en étant groupés sur un même salon. Le Conseil régional nous a suivis puisque nous avons fait un déplacement collectif sur une journée pour montrer à plusieurs hommes de l'équipe ce qu'était un salon professionnel.

Sur le suivi commercial et technique, nous travaillons de plus en plus à la formation des exportateurs. Cela ne s'improvise pas. Bien entendu, il faut savoir parler les langues étrangères. Pour ceux qui vont aussi s'expatrier

pendant quelque temps pour une entreprise, il faut les former aux coutumes du pays. Nous avons formé un grand nombre des cadres d'Auchan par exemple – vous voyez que même les grandes entreprises ont besoin de ces systèmes – pour aller en Chine. Quand on vit en Chine, on n'a pas les mêmes problèmes qu'en France. Il faut leur donner toutes les indications : que ce soit pour leur Sécurité sociale locale, s'ils ont des problèmes ; pour le logement ; pour la façon tout simplement de travailler avec un partenaire chinois ou un partenaire japonais. Ce n'est pas du tout la même chose. Si on fait une erreur, on est rejeté immédiatement. La formation est importante et nous avons beaucoup de choses à ce sujet.

L'objectif est d'environ 350 entreprises dans le cadre de ce suivi commercial et technique. Voilà ce que j'avais à dire d'une manière globale.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci Monsieur le président. J'ouvre le débat. Le président VAN DEN SCHRIECK m'a souvent dit dans la dernière période et à juste titre que nous devons être concrets, passer à l'action, mesurer nos résultats quotidiennement. Nous sommes à partir d'aujourd'hui partis sur l'international dans une dimension complètement différente, puissante, et en affichant nos ambitions que nous mesurerons. Donc, bon vent.

Exprimez-vous. Qui souhaite prendre la parole sur cette question ?  
M. BEUGIN.

**M. BEUGIN.**- Nous étions intervenus à l'une des dernières réunions sur les questions internationales. Ce qui nous embête un peu, c'est que l'on ne voit cet aspect international que du point de vue économique. À la CGT, nous sommes fortement attachés à des solidarités et à des coopérations que j'ai du mal à retrouver ici.

Je peux comprendre la question de l'espionnage et le fait que nous avons besoin de regarder. Je pense que nous avons aussi besoin de travailler à des coopérations et des co-développements, que ce soit de la santé, de l'énergie, de l'environnement, et tout cela pour le développement humain. Je ne retrouve pas cela dans ces propositions. Je ne sens pas ces volontés de travailler pour un autre... Il y a le développement économique mais il y a aussi

le développement humain. Je ne retrouve pas le fait de mettre l'homme au cœur des préoccupations.

**M. de SAINTIGNON.**- M. SOHET ?

**M. SOHET.**- Sur les questions internationales, un aspect amène les organisations syndicales à interpeller les équipes du Conseil régional. Il s'agit de l'aspect des relations transfrontalières. Au nom des organisations syndicales qui en sont membres, je ne peux aujourd'hui que nous féliciter de la prise en compte de l'existence du Conseil syndical interrégional, dont l'existence avait été soulignée mais dont la prise en compte par le Conseil régional est reprise dans le document que nous avons reçu. Néanmoins je tiens à souligner la particularité qui est que, de mon point de vue, il ne s'agit pas d'un soutien aux organisations syndicales, mais bien d'un soutien à la mobilité des salariés frontaliers. Cet élément est bien sûr important à la fois sur le plan social et sur le plan économique. Merci.

**M. de SAINTIGNON.**- Autre intervention ? Sur la question posée par M. BEUGIN, c'est normal. J'ai dit tout à l'heure qu'il y avait quatre champs à l'international dont la coopération décentralisée sous le pilotage de la Région. Nous reviendrons ici pour parler de l'ensemble de cette question, de sa programmation en faisant à la fois le bilan de ce que la Région appuie à l'international aujourd'hui en matière de coopération décentralisée, bilan positif et critique, et en même temps, en programmant ce qu'est notre approfondissement de ces questions. Pour ma part, puisqu'il faut ajouter un élément de débat, je pèserai pour ce qui me concerne, et nous sommes dans la transparence complète de nos délibérations, pour que la coopération décentralisée soit aussi une coopération décentralisée en direction des pays émergents, pour dire les choses autrement, des pays qui ont besoin de notre appui mais qui demain pourront devenir nos clients, au-delà des phénomènes de coopération et d'appui aux coopérations qui existent et que nous développerons dans un certain nombre de pays.

Cette question viendra ici dans le Schéma régional pour que nous en débattions en amont des délibérations. Donc il est normal qu'elle ne soit pas

présente dans l'intervention de M. VAN DEN SCHRIECK qui, lui, parlait de la convention spécifique avec CCI International sur la manière d'amener nos entreprises à l'international, à sortir en dehors des entreprises expertes sur ce sujet de la situation dans laquelle elles sont. Elles sont, pour beaucoup d'entre elles, incultes sur ces questions ou, en tous les cas, pas suffisamment pointues sur ces questions. Une troisième audition viendra ici. Elle concerne la prospection, c'est-à-dire l'arrivée de capitaux étrangers en France et la manière d'aller chercher ces capitaux pour notre pays et plus particulièrement pour notre région. C'est le rôle d'ELEFIX\* et d'un ELEFIX\* revisité comme on dit d'un point de vue techno, et à cela s'ajoutera *in fine* notre débat sur la communication à l'international.

Monsieur BEUGIN, vous avez raison de l'exprimer mais en même temps il était normal que ce ne soit pas présent dans l'intervention de M. VAN DEN SCHRIECK, puisque nous avons séparé nos différentes auditions pour aller au fond de chacun des sujets.

Qui souhaite s'exprimer encore ?

Je propose que nous passions à la question liée à l'innovation et à la recherche. Ce sujet a été très lourdement porté par beaucoup, en particulier par la Région. D'ailleurs au cœur de la région, je tiens à le dire, elle paraît arriver tard dans le cadre des discussions que nous avons eues sur l'économie et sur le budget. Le travail s'est bien enclenché. Nous sommes en mesure non seulement de vous rendre compte de ce qui a été fait, mais en même temps, de vous dire vers quoi nous allons et avec des décisions très concrètes.

La première intervention sera celle de Chantal PIERRACHE, qui est la collaboratrice de la DAE, qui suit ces questions. C'est l'occasion pour moi de souligner l'immense travail des collaborateurs de vos institutions, je pense que nous pouvons tous les saluer. En tout cas, dans ma fonction de vice-président économique de la région, je salue l'immense travail réalisé par la direction et par l'ensemble des collaborateurs de l'action économique régionale, à la fois pour préparer ces séances et pour qu'il y ait des séances de qualité, pour

discuter et négocier chaque point qui est mis à l'ordre du jour. Je donne la parole à Chantal PIERRACHE.

**Mme PIERRACHE.**- Merci, Monsieur le Président. Je vais vous présenter en quelques mots la plate-forme innovation et valorisation de la recherche.

Tout d'abord, la plate-forme est le dispositif de référence dans le cadre du Schéma régional de développement économique concernant l'innovation et la valorisation de la recherche. Qu'est-ce que la plate-forme ? C'est en réalité une dynamique d'acteurs. C'est l'ensemble des acteurs de la région Nord-Pas-de-Calais qui interviennent dans le domaine de l'innovation et de la valorisation de la recherche. 70 acteurs sont concernés. Ce sont les pôles de compétitivité, les pôles d'excellence, les universités, les grandes écoles, les centres de transfert, les structures interfaces, les structures généralistes.

La mise en œuvre de la plate-forme repose aujourd'hui sur une équipe d'animation qui est composée de quatre personnes : deux experts, Yves DUCROCQ et George STALBERG\*, et deux techniciens, Jean-Marie PRUVOST et Stéphane MEURIC\*.

Les objectifs de la plate-forme sont les suivants :

- Passer de 180 projets d'innovation en 2005 à 260 projets en 2012.
- C'est aussi une mise en cohérence des plans d'action de l'ensemble des acteurs pour une meilleure efficacité et lisibilité de l'ensemble du dispositif.

Les moyens d'action de la plate-forme, dans la mesure où elle concerne l'ensemble des acteurs régionaux, sont en réalité les moyens d'action de ces acteurs. L'idée est d'avoir une complémentarité et une synergie de leur plan d'action. Ce sont aussi les services régionaux que l'équipe d'animation met à disposition de l'ensemble des acteurs régionaux parmi lesquels on retrouve une base de données des entreprises innovantes, une base de données des compétences technologiques, l'identification des technologies clés, notamment dans le cadre d'une action collective, qui vient d'être lancée et enfin un site

Internet, le site jinnove.com. Pour finir, il y a la mise en place d'un Fonds régional d'aide à l'innovation et à la valorisation de la recherche dans le cadre d'un partenariat entre la région et OSEO Innovation. 13,6 millions d'euros vont être mobilisés pour la mise en œuvre de ce fonds sur la période 2007-2009 pour d'une part favoriser l'émergence et l'amorçage de projets, mais aussi renforcer et soutenir le financement des projets d'innovation et de R&D prioritairement dans le cadre des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci Madame PIERRACHE. J'apporte une correction. Parmi les 70 acteurs, il y a évidemment les chambres de commerce. Parmi l'ensemble des partenaires, il faut ajouter cela, cela va de soi, mais c'est encore mieux en le disant.

**M. GENTINA.**- Je voudrais tout d'abord rappeler que le Schéma régional de développement économique a voulu placer dès l'origine, dans ses priorités, l'innovation et la valorisation de la recherche. De même dans ses travaux et avis, qui ont concerné l'industrie et les entreprises de service, le comité économique et social régional a constaté que, sur l'ensemble des PME industrielles, mais aussi des services aux entreprises, en gros, un quart était d'un très bon niveau d'innovation, un second quart disposait d'une bonne dynamique innovante, mais que malheureusement la moitié restante restait très en deçà de l'innovation de qualité. De plus, pour ces entreprises de taille petite et moyenne, la pratique d'une activité de recherche relevait, pour l'essentiel, de l'acceptation. L'innovation et les transferts de la recherche sont bien une des principales clés du développement économique de ce large secteur, qui réalise de la plus-value mais aussi de l'emploi de manière extrêmement diversifiée.

Nous avons parlé du grand nombre d'acteurs, qui peuvent inciter l'innovation et la recherche. Finalement jusqu'à la mise en place du Schéma régional du développement économique, les choses n'ont pas été animées ou coordonnées, il fallait donc un chef d'orchestre. Ce chef d'orchestre, qui vous est proposé, est justement cette plate-forme d'innovation et de valorisation de

la recherche, qui a pour objectif d'animer, de coordonner et de faire en sorte que l'ensemble de ces acteurs ajoute leur potentiel au bénéfice du développement économique régional. Les moyens ont été évoqués à l'instant par Chantal PIERRACHE par l'intermédiaire du Fonds régional d'innovation. Il faut saluer l'aide d'OSEO en ce domaine et le partenariat qui est en train de s'établir. Pour finir, je vais donner la parole à l'un des chefs d'orchestre de cette plate-forme, Yves DUCROCO, qui va vous en parler en connaissance de cause.

**M. DUCROCO.-** La plate-forme régionale de développement de l'innovation et de la valorisation de la recherche est une démarche exemplaire à plusieurs titres.

Elle est exemplaire parce qu'il convient que ceux qui veulent la faire fonctionner donnent l'exemple en recherchant les convergences, les complémentarités pour construire. C'est ce que font, je peux en témoigner, ceux qui aujourd'hui y participent au travers des comités de pilotage et des comités d'orientation, que nous animons maintenant régulièrement.

C'est aussi exemplaire parce que c'est une initiative unique en France. OSEO et le Conseil régional sont en train d'élaborer cette charte, amenant au Fonds régional de l'innovation. Ils témoignent, et OSEO est national, qu'il n'y a pas d'autre initiative de cette sorte en France.

Elle est exemplaire parce qu'elle rassemble les volontés de ceux qui veulent agir au développement de l'innovation et de la valorisation de la recherche. En ce sens, la lettre de Monsieur le Président, Pierre de SAINTIGNON, à 70 structures les invitant à le faire donne déjà des résultats, puisque nous recueillons des adhésions.

C'est une démarche pragmatique parce que sa priorité est d'aider ceux qui veulent agir. Vous savez que nous avons forcément des moyens limités et des ressources humaines limitées, il convient donc de faire en sorte d'aider ceux qui veulent réellement agir.

Elle est pragmatique parce qu'elle s'adapte aux situations de ceux qui veulent agir. Dès lors que l'objectif est commun, il s'agit de déterminer

ensemble les modes de collaboration personnalisés qui vont permettre de le faire.

Enfin, elle invente des collaborations qui n'auraient pas pu être faites autrement. Le Fonds régional de l'innovation en est un fervent exemple. Un autre exemple est que la communauté d'agglomérations du Boulonnais a déjà déclaré sa volonté d'abonder le Fonds régional de l'innovation.

C'est une démarche organisée parce qu'elle est conduite par un comité de pilotage, qui se réunit chaque mois. Elle est organisée, parce qu'elle est inspirée par un comité d'orientation, qui est consulté à peu près trois fois par an. Ce comité d'orientation réunit les membres du comité de pilotage, mais également les universités, les grandes écoles, les grands centres de recherche, l'INPI, les conseils généraux et j'en oublie probablement, et aussi parce qu'elle est coordonnée par une équipe d'animation.

C'est aussi une démarche opérationnelle. Trois actions sont déjà engagées. L'une est à l'initiative de la CCI de Lille concernant l'introduction dans les entreprises de méthodologie qui favorise la création d'idées nouvelles avec l'association du management de l'innovation. Ensuite à l'initiative notamment de la DRIRE, d'OSEO, un groupe de travail Europe vise à faire en sorte qu'une quinzaine d'entreprises puissent être aidées et accompagnées dans le développement de projets de collaboration Europe et européens et aidées par des fonds européens. Un groupe de travail sur les technos clés vise à faire le croisement entre les technologies des cultures et la présence des entreprises en région et par ce croisement, identifier les entreprises qui pourront être invitées, aidées et accompagnées à travailler sur ces technologiques, qui leur assureront leur développement demain.

Des outils nouveaux sont créés. À travers le Fonds régional de l'innovation, Chantal PIERRACHE a parlé tout à l'heure de l'aide à l'émergence. Un dispositif très attendu était la possibilité d'aider à ce moment particulier, de ce que nous pouvons appeler la preuve de concept, et qui va pouvoir être aidé sous forme de subventions dans des délais très courts de mise à disposition

des fonds, puisque ce sera dans moins de 45 jours pour des montants qui ne sont pas négligeables, puisque cela pourra aller jusqu'à 50 000 euros.

C'est une démarche ambitieuse parce qu'elle a pour objectif d'augmenter de 50 % le nombre de projets d'innovation et de valorisation en région. De plus, elle a l'ambition de rassembler tous les acteurs, qui partagent l'idée qu'ensemble on est plus fort, parce qu'on est complémentaire. Vous savez à quel point c'est ambitieux de travailler au rassemblement des forces. Elle veut aussi concilier l'initiative de chacun, autrement dit ce n'est pas réduire et limiter, mais au contraire augmenter le nombre d'initiatives. C'est augmenter la collaboration et en même temps accepter les choix. Vous le voyez, en réalité, la plate-forme existe. Elle travaille, et je vous invite à la rejoindre en prenant contact. Il y a deux points de contact : Jean-marie PRUVOT et Stéphane MEURIC\*.

Vous pouvez joindre Jean-marie PRUVOST au RDT et Stéphane MEURIC\* au CIEL. Je vous ai donné leur téléphone portable pour vous montrer que la mise à disposition est permanente.

**M. de SAINTIGNON.**- Voilà une information opérationnelle. Qui souhaite s'exprimer sur cette bande-annonce ?

**M. CLUZEL.**- Je vous remercie Monsieur le Président d'avoir évoqué la présence des chambres de commerce, qui n'était pas oubliée, elles le sont d'autant moins que deux ou trois points, qui ont été présentés, le démontrent bien.

D'abord Stéphane MEURIC\* est un collaborateur de la chambre de Lille et c'est avec la communauté urbaine que nous avons créé CIEL. C'est une opération qui aujourd'hui prend toute sa place dans ce projet de développement de l'innovation.

Le deuxième point est qu'un projet a été évoqué. Il s'agit du projet AMI\*. Nous avons vu que c'était un projet à l'origine d'une chambre de commerce.

Un troisième point me paraît important et est un peu plus novateur. La CRCI a adopté il y a peu de temps le Schéma sectoriel de l'innovation. Il se

trouve que je suis mandaté pour aller le présenter à l'ensemble des partenaires, y compris bien entendu aux animateurs de la plate-forme pour montrer l'union aujourd'hui que les chambres de commerce sont en train de faire de l'ensemble de leurs collaborateurs autour d'un projet commun, qui s'inscrira – en tout cas c'est le souhait, selon moi, de l'ensemble des acteurs populaires – dans le cadre du projet qui a été présenté par Chantal PIERRACHE et par Yves DUCROCQ, donc dans un projet collectif pour le développement de l'innovation dans notre région.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci. Qui souhaite s'exprimer encore ?  
M. MOREAU ?

**M. MOREAU.**- Je vais m'exprimer sous forme de question, Monsieur le Président. Je connais votre souci d'une évaluation des politiques qui seront mises en place. Je lis dans les objectifs que le protocole de Lisbonne fixe à 3 % du Produit Intérieur Brut les montants affectés à la recherche et au développement. Nous en sommes à 0,7 %. Est-ce que la mutualisation des différents moyens, notamment le FRI\*, dont nous connaissons le montant, l'A2I, les investissements privés, va tendre vers ces objectifs ?

**M. de SAINTIGNON.**- Si vous finissez par ce mot, oui. Cela ne fait pas de doute. Nous partons de bas et nous tendons vers. La question est de savoir en combien de temps. Comme nous sommes dans le SRDE et que nous fixons des objectifs en pleine conscience, nous sommes obligés de rester prudents dans la réponse, mais l'objectif est de décoller. C'est ainsi que nous avons travaillé les uns et les autres, mais nous le préciserons plus tard.

**M. MOREAU.**- J'ajoute également que les collectivités territoriales sont régulièrement sollicitées par les universités, puisque pas plus tard qu'il y a quelques jours, nous avons un comité syndical et nous avons abondé le financement des postes de thésards.

**M. de SAINTIGNON.**- Monsieur ?

**M. GREVET.**- Merci. Il y a la santé aujourd'hui et le social pèse d'un certain poids économique au niveau de la région. Existe-t-il une volonté

d'animer une recherche en sciences sociales de manière à ce que nous puissions être innovants aussi dans ce domaine ?

**Remplaçante de Mme THOMAS.**- C'est en sciences humaines !

**M. de SAINTIGNON.**- Ce n'est pas ma spécialité pour être très franc, mais cela fait partie du débat régional que de s'engager dans cette voie, à l'occasion justement de toutes les prises de compétences. Je n'ai pas de réponse opérationnelle à votre question, mais elle est enregistrée comme telle.

J'ai oublié de le dire tout à l'heure, mais vous le savez maintenant c'est une habitude, tous nos débats et interventions sont publiés sur le Net de la région, dans la foulée de chaque réunion.

**Remplaçante de Mme THOMAS.**- Quand on n'a pas d'ordinateur, ce n'est pas pratique.

**M. de SAINTIGNON.**- On arrive toujours à trouver quelqu'un qui en a un.

**Remplaçante de Mme THOMAS.**- Le RMI ne permet pas d'avoir un ordinateur.

**M. de SAINTIGNON.**- Vous allez dans les 12 cyber-centres de Lille et vous l'avez tout de suite.

**Remplaçante de Mme THOMAS.**- Chez moi à mon bureau, c'est là que je travaille.

**M. de SAINTIGNON.**- Si vous allez dans les cyber-centres pour cela.

**Remplaçante de Mme THOMAS.**- Il faut payer.

**M. de SAINTIGNON.**- Pas du tout, ils sont gratuits.

**Remplaçante de Mme THOMAS.**- Mais on est environné par du bruit et pour travailler il faut le calme et la paix.

**M. de SAINTIGNON.**- Si vous allez dans les écoles de Lille, qui sont ouvertes le soir et le week-end.

**Remplaçante de Mme THOMAS.**- Je n'ai pas de voiture. J'ai été radiée par l'ANPE, donc je paie les tickets de métro et ceux de bus. Je suis fatiguée. D'ailleurs mes chaussures sont usées, je ne peux plus sortir de chez moi.

**M. de SAINTIGNON.**- Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer encore, en sachant que pour ma part, je prends acte de la naissance du Fonds régional de l'innovation et de la recherche. C'est ce que nous avons souhaité. Je le dis très clairement, il y a 13 600 000 euros et pour moi, c'est un fonds important, c'est-à-dire que nous aurons à cœur de faire progresser ce fonds au fil des années, précisément parce que nous serons au rendez-vous de cette question très importante.

**M. DUCROCQ.**- Puis-je me permettre simplement de prendre acte aussi de l'application de la plate-forme ?

**M. de SAINTIGNON.**- Absolument, vous avez raison de le dire. Pas d'autres remarques ? Oui, Monsieur VAN DEN SCHRIECK.

**M. VAN DEN SCHRIECK.**- Dans le monde des entreprises, l'innovation est particulièrement importante. Sans innovation, nous risquons la mort à court terme. Dans la suite de l'excellent rapport qu'a fait M. CLUZEL sur ce sujet, nous voulons vraiment rapprocher l'université de nos entreprises. C'est ce que nous faisons déjà depuis dix ans, mais cela n'a pas très bien marché. Il le faut absolument. Il y a des richesses insoupçonnées dans les universités. Les demandeurs, que sont les entreprises, ont aussi des centres de recherche, de développement et d'innovation. Nous ne connaissons quelquefois pas trop le pourcentage que les entreprises affectent à l'innovation, parce que c'est parfois top secret. Néanmoins, je voudrais franchement que, sur le plan de la coopération, les universités, les thésards, les doctorants, etc. puissent trouver auprès des entreprises, l'accueil et inversement, pour que nous puissions travailler dans l'ensemble.

Pour lancer cette opération et dans la suite du rapport de M. CLUZEL, nous aurons une grande réunion le jeudi 29 novembre sur une conférence université entreprise, où nous ferons parler des chercheurs, des doctorants et aussi des entreprises. Il faut que nous arrivions à faire une bourse d'échange pour que l'on sache qui trouver dans telle et telle spécialité, ceci toujours avec suffisamment de prudence, pour ne pas que toutes les thèses de nos doctorants aillent ailleurs que pour nos entreprises régionales.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci. Valérie LETARD ?

**Mme LETARD.**- Je voudrais juste dire deux mots pour remercier Pierre de SAINTIGNON d'avoir permis la continuation de ce travail du Schéma régional de développement économique et d'assurer surtout le lien qui a fait l'objet de nombreux débats en séance plénière d'une part avec toute la politique de recherche régionale, de l'innovation, – vous nous avez donné aujourd'hui le signal de la concrétisation de cette attente, qui est omniprésente effectivement dans nos discussions – et d'autre part avec les missions que vous avez sollicitées, auprès de certains de nos collègues, avec la formation professionnelle et l'emploi. Nous voyons bien que c'est ici le lieu charnière entre ces différents champs de compétences. C'est ici aussi que cela peut se concrétiser.

M. VAN DEN SCHRIECK vient d'ouvrir un nouveau champ de travail, qui nous lie aussi avec la commission recherche de la région par exemple. Je réitère ce que je dis depuis très longtemps, il faut un lieu de coordination de notre politique régionale. Ici nous sommes en lien avec l'ensemble des partenaires de ces champs de compétences et je trouve que, véritablement, c'est dans ce sens qu'il faut continuer à travailler, et à long terme, comme institution régionale et avec l'ensemble de nos partenaires. Je crois que c'est vraiment l'une des réussites de ce mandat.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci infiniment. Je vous propose d'engager le débat sur le Plan local de développement économique du pays des Sept Vallées.

Nous avons annoncé de grandes ambitions lors de la séance plénière. À présent, nous sommes à l'heure de la concrétisation. Avant que M. DARQUE ne s'exprime, je vais donner la parole à Carole DUPUIS, qui est dans les services de l'action économique et fer de lance de cette question. Allez-y, vous avez la parole.

**Mme DUPUIS.**- Merci Monsieur le Président. Je vais peut-être commencer par un petit rappel de ce que sont les PLDE. Ils correspondent à la déclinaison opérationnelle territoriale du SRDE et traduisent des points de

rencontre entre les enjeux économiques portés localement et les enjeux régionaux.

Je vais vous faire un point également sur l'avancée de la démarche au niveau régional pour vous dire qu'au 1<sup>er</sup> juin, un territoire est prêt à conventionner. Il s'agit du pays des Sept Vallées. Un territoire a défini aujourd'hui ses axes stratégiques, il s'agit de la communauté d'agglomérations d'Artois Comm. Un territoire est en train de travailler à la définition des axes stratégiques, le pays du Cambrésis et neuf territoires ont exprimé leur volonté d'engager leur démarche PLDE. Je peux citer la communauté urbaine de Dunkerque, les pays du Calaisis, Moulin de Flandres, Saint-Omer, Cœur de Flandres, Lys Romane, pays d'Artois et également la communauté d'agglomérations du Boulonnais.

Le PLDE des Sept Vallées est un projet de développement économique qui s'exprime en six objectifs stratégiques, qui ont été précisés depuis le 26 janvier dernier et 23 actions qui sont envisagées dans le cadre du plan d'action pluriannuelle de trois ans.

Pour ne pas être trop longue, je ne vais pas citer toutes les actions, mais plutôt balayer les principaux objectifs stratégiques.

- Le premier objectif stratégique est l'émergence du pôle d'excellence régional bois.
- Le deuxième objectif stratégique est la diversification agricole et le développement des filières agroalimentaires et énergétiques.
- Le développement de l'économie sociale et solidaire est le troisième objectif stratégique.
- Le renforcement de la politique menée en matière de création transmission d'activités est le quatrième objectif stratégique, avec notamment la déclinaison territoriale d'un volet du PRCTE en réponse aux besoins spécifiques du territoire.
- Le cinquième objectif stratégique est le soutien à l'artisanat et au commerce avec, dans le cadre du PRDA, un travail mené sur le

volet territorial avec la chambre des métiers, de l'artisanat et des partenaires locaux.

- Enfin les technologies de l'information de la communication pour lutter contre les zones d'ombre.

L'engagement collectif autour du PLDE s'exprime tout d'abord par les moyens. En 2007, cela représente environ 1,4 million de fonctionnement, soit une progression de 170 % par rapport à 2006. Vous en avez le détail dans la fiche suivante et cela représente 7 millions d'investissements prévus sur le projet d'abattoir.

L'engagement politique s'exprime également par la gouvernance locale, qui s'organise sur le territoire dans le cadre du PLDE. Une charte formalise l'engagement des acteurs pour le développement du territoire, qui conviennent de poursuivre des objectifs communs et d'unir leurs efforts pour mettre en œuvre les actions définies collectivement. Les signataires de cette charte constitueront le conseil de gouvernance coprésidé par la Région et le pays des Sept Vallées.

Le conseil de gouvernance est envisagé comme un lieu de décisions et d'évaluation des actions. Pour cela, il sera alimenté par les travaux de la cellule de veille territoriale, qui sera mise en place dans chacun des territoires PLDE en lien avec l'Observatoire régional de l'économie. Cette cellule de veille territoriale aura pour rôle de suivre les évolutions du contexte socio-économique du territoire, de mesurer l'impact des actions inscrites au PLDE, de faire de la prospective et de mener des réflexions autour d'un ou deux thèmes ciblés en fonction des territoires.

Sur les Sept Vallées, aux côtés de la région et du pays, sont mobilisés les EPCI, les partenaires consulaires, bien évidemment donc chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat, chambres de l'agriculture, l'État, les acteurs de l'emploi, donc l'ANPE, le PLI, la DDTEFP, ainsi que l'agence de développement des Sept Vallées et la plate-forme d'initiatives locales.

J'en ai terminé avec la présentation des Sept Vallées.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci. Monsieur DARQUE, vous qui êtes le chef de tout cela, allez-y.

**M. DARQUE.**- Merci Monsieur le Président. Je crois que l'essentiel est dit, toutefois je voudrais rappeler ce qui nous amène à la situation actuelle dans le pays des Sept Vallées.

On nous dit que le pays des Sept Vallées est un beau pays. Très bien, il s'agit d'être beau, mais il s'agit aussi pour ceux qui y vivent de pouvoir y vivre dignement et d'avoir une économie locale bien présente.

Si nous sommes arrivés à signer le premier PLDE, c'est que le couple Sept Vallées et Conseil régional existe déjà depuis les années 1990. Nous avons commencé par un contrat de développement rural, ensuite par le contrat de pays. Ce dernier nous a permis de passer par le PLDAIE. Le PLDAIE nous a permis de faire un diagnostic approfondi du territoire et de fixer un certain nombre d'orientations, qui ont été résumées dans la présentation.

Je l'ai dit au départ, il faut être beau, mais il faut être bon sur le plan économique. L'important dans toutes ces démarches est que les élus ont dû se mettre autour d'une table, se mobiliser sur des objectifs et voir ce qu'ils étaient capables de mutualiser. Il faut situer le territoire : quatre communautés de communes, 94 communes, 60 habitants au kilomètre carré. Quand vous voulez réunir des élus, il faut la bonne volonté de tout le monde. Le dispositif en lui-même est déjà riche par le fait de mettre les personnes au travail.

Concernant la mutualisation de moyens, nous avons vécu, en milieu rural et sur les Sept Vallées, une perte d'activité économique. Nous avons quelques entreprises industrielles, qui véritablement structuraient notre économie locale mais il y a eu des fermetures, la dernière en date étant International Paper (230 emplois plus les emplois induits, ce qui fait environ 400 personnes à reclasser). Un exemple de partenariat avec le Conseil régional est que nous avons engagé une étude pour la valorisation du genre, de la pâte à papier, pour voir s'il y a un créneau de faisabilité technique et économique pour remettre de l'emploi sur le territoire.

Nous avons parlé du pôle bois. Nous venons de réaliser une étude de granulation\* de paille, de sciure, de déchets de colza. Cette étude, cofinancée par la Région et les collectivités, nous délivre le message que c'est faisable économiquement sur ce territoire.

Ce PLDE est, pour nous, véritablement non pas une bombe, mais tout au moins un bon tremplin pour dynamiser notre économie locale. Une préoccupation de notre milieu rural est de dire qu'il faut l'aménager correctement. Je reviens toujours sur les mêmes mots : « Vous êtes beaux, faites du tourisme. » Cependant pour faire du tourisme en ayant perdu 400 emplois, vous pouvez en créer des petites entreprises ! Il faut donc que nous arrivions à revitaliser ce milieu rural avec des sources nouvelles et notamment les énergies renouvelables avec l'agroressource. Nous y travaillons sérieusement.

Voilà ce que je peux délivrer comme message, en sachant que le milieu rural revendique aussi un traitement différencié au niveau de l'ingénierie. Nos collectivités sont bien pauvres. Il y a bien des secrétaires dans nos structures, mais il n'y a pas de personnes très compétentes ou elles sont en faible nombre. Heureusement que vous nous accompagnez dans cette mission d'ingénierie.

Il m'apparaît également important, et cela a été dit, d'avoir une charte d'engagement. J'appelle cela une « obligation de résultat ». Régulièrement nous allons devoir faire le point entre ce que l'on appelle un conseil de gouvernance, un comité technique de suivi, une cellule de veille territoriale. Tout cela m'apparaît comme un dispositif vraiment cohérent pour que cela ne soit pas de bonnes intentions, mais que régulièrement nous puissions mesurer la situation.

J'ajoute deux mots également du milieu rural. Nous avons un tissu artisanal encore très présent. Je crois qu'une intervention est prévue dans le cadre de l'artisanat. Vous avez parlé de la synergie des universités et des entreprises industrielles. J'aimerais qu'en milieu rural il y ait une synergie entre des dispositifs de proximité de formation qualifiante et les entreprises

artisanales. Sur mon territoire, un jeune qui veut se former à un CAP et un BEP doit faire au moins 60 ou 70 kilomètres pour trouver un lieu de formation qualifiante. Avec la synergie des entreprises locales justement, les entreprises artisanales et les pôles, nous ne demandons pas de créer des CFA, simplement des antennes de dimensions raisonnables, qui permettent l'accès à nos jeunes dans la proximité et nous y tenons beaucoup.

Merci Monsieur le Président.

**M. de SAINTIGNON.**- C'est moi qui vous remercie Monsieur le Président. Caroline DUPUIS reprend la parole quelques secondes pour Artois Comm, avant que je ne donne la parole à Alain BACHELET.

**Mme DUPUIS.**- J'effectue un point d'étape sur le PLDE d'Artois Comm. L'agglomération Artois Comm a défini aujourd'hui sa stratégie en sept axes et est en train d'élaborer son plan d'action et d'organiser sa gouvernance. Nous imaginons que le PLDE d'Artois Comm devrait être prêt à conventionner pour la fin de l'année.

Je cite rapidement les sept axes de la stratégie, qui seront plus détaillés par M. BACHELET ensuite :

- l'animation du pôle d'excellence régionale plasturgie ;
- l'émergence du pôle d'excellence régionale du BTP ;
- le soutien à l'innovation, à la recherche et au développement ;
- le renforcement du tissu économique local par le développement de la création et de la transmission d'activités : l'artisanat, l'agriculture, les TIC ;
- le maintien et le développement de l'emploi ;
- le développement de l'économie sociale et solidaire ;
- le développement touristique.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci je donne la parole à Alain BACHELET.

**M. BACHELET.**- Monsieur le Président, merci.

Je regardais la montre et me disais que les interventions allaient être de plus en plus difficiles à entendre. Nous évoquons aujourd'hui des dispositifs régionaux, et je vous remercie de me proposer d'apporter ce qui est d'abord

un témoignage et en quelques mots d'expliquer pourquoi ou comment les agglomérations, Artois Comm, l'agglomération de Béthune-Bruay se sont engagées déjà, et envisagent de s'engager encore pour donner, sur un territoire, de la consistance à des dispositifs judicieusement initiés par la Région.

Si une agglomération a vocation à développer son territoire, c'est au service de ses habitants. À ce titre, nous avons souhaité placer l'emploi au centre des préoccupations, c'est-à-dire que l'agglomération a logiquement choisi, dès sa création, d'intégrer des stratégies volontaristes en matière d'emploi et d'insertion, à ce qu'ailleurs on n'a traité qu'à travers le développement économique.

Notre état d'esprit était plutôt d'inciter, d'animer, de réguler, de fédérer et nous n'avons pas cherché à nous substituer et à réinventer des choses ou à seulement gérer. Je crois pouvoir dire aujourd'hui que c'est une démarche qui est reconnue et qui a contribué à la création d'activités, qui a stimulé l'emploi local.

C'est un chantier à long terme. Il est ridicule de le prétendre abouti et d'ailleurs le sera-t-il un jour, mais nous avons quand même eu quelques motifs de satisfaction heureusement. Nous pouvons même, peut-être avec un tout petit peu de fierté, afficher le bilan, qui a été fait récemment des quatre années de contractualisation PLDAIE, puisque nous avons engagé cette démarche il y a quelques années avec le Conseil régional. À travers quelques outils de communication, nous avons présenté d'ailleurs l'efficacité des stratégies que nous avons développées depuis 2003.

Je dis quelques mots finalement sur ce qui rend repérable cette politique. Nous avons choisi des expérimentations. Elle est repérable par ces réalisations et puis probablement par la capacité que nous avons eue à mixer à la fois des politiques et des financements. Ces formes de communication nous ont permis de démontrer la plus-value de la démarche PLDAIE, mais elles nous ont permis aussi de réaffirmer notre volonté de cohérence initiale :

promouvoir une animation plus territorialisée et transversale des politiques de développement économique et d'emploi insertion.

Aujourd'hui, c'est dans ce même souci de cohérence que nous contribuons aux premiers travaux du SRDE pour poursuivre les travaux et les engagements, pour définir de nouvelles formes de partenariat à l'échelle régionale, j'y reviendrai, et pour finaliser d'autres engagements contractuels et financiers. Aujourd'hui, une étape nouvelle peut s'ouvrir et, avec le PLDE, c'est un cadre d'actions partagées que, sur proposition de la région, nous pouvons voir s'offrir à nous. Toutefois, nous savons bien, si le cadre est donné, que la réalité des actions dépendra à nouveau de la capacité des agglomérations à faire.

Je veux dire aujourd'hui que nous sommes prêts à intervenir. Nous sommes prêts à démontrer ou à piloter. Dès le début des débats et des réflexions du SRDE, nous avons indiqué notre volonté de nous y associer. Cette proposition, je l'entends comme une étape nouvelle, complémentaire du PLDAIE, mais surtout comme une démarche qui est à la fois ambitieuse et pragmatique. Nous sommes preneurs d'un plan d'action qui affiche à la fois les rencontres de priorité économique du territoire d'une part, mais aussi celles qui sont portées et accompagnées par la Région d'autre part.

Nous avons parlé de gouvernance. Artois Comm est preneur de co-gouvernance et nous n'oublions pas que la co-gouvernance a un corollaire qui est la coresponsabilité.

Tout cela pourra se mettre en œuvre dans le respect de certaines conditions. Je voudrais les rappeler, parce que ce sont celles qui vont créer le contexte favorable :

- une intention maintenue aux axes de développement de notre tissu économique local ;
- cela vient d'être dit : notre légitimité confirmée à être pilote sur certains secteurs pour le territoire régional ;

- l'exigence, que j'entends avoir, pour tous les acteurs qui souhaitent entrer dans la gouvernance, d'interventions qui soient concrètes, réelles, et de participation au travail collectif ;
- le soutien financier de la Région à l'assistance technique, qui est nécessaire à la mise en œuvre globale du PLDE et à la coordination des pôles.

Il me semble que, dans le partage des rôles qui est affiché et voulu, le territoire peut assurer la complémentarité des moyens incontestablement, mais il nous semble que la Région doit accompagner la mise en cohérence des actions.

Vous l'aurez compris, notre volonté est bien réelle d'engager cette contractualisation PLDE. Nous vous avons indiqué tout à l'heure les sept axes, trois étant à dimension régionale, les autres s'inscrivant davantage à un niveau territorial. Je vais simplement vous dire quelques mots pour conclure de ce qui relève des axes à dimension régionale, c'est-à-dire les pôles d'excellence et la recherche développement.

Il y a deux pôles d'excellence. Un sur la plasturgie, et je dois dire que la structuration de cette filière en pôle d'excellence régionale est aujourd'hui acquise. La gouvernance du pôle s'organise avec un comité de pilotage. C'est celui qui est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la cohérence des programmes d'action. Nous allons y retrouver les financeurs : la Région, la DRIRE, le Conseil régional et Artois Comm, plus des entreprises et des personnalités référentes. Nous avons une structure support, qui est l'association plasturgie Artois Flandres, la PAF, qui, elle, est chargée d'apporter au comité de pilotage des informations propres à nourrir des réflexions stratégiques et de conduire des actions transversales. Ensuite, il y a un groupe projet. Il est forcément évolutif, puisqu'il concerne toutes les structures qui ont à voir avec la mise en œuvre de ces projets, donc l'ARIST, RDT, CIEL, CTIM\*, CD2E, la PAF, que j'ai déjà citée, Artois Comm elle-même, puisque comme cela a été indiqué tout à l'heure, nous sommes engagés avec l'ARIST et VIGILANCES dans le programme d'intelligence stratégique. Pour la

plasturgie, l'ancrage territorial a été facilité par le fait que nous travaillons déjà depuis de nombreuses années avec des industriels de la filière.

Pour l'autre domaine, cela sera bien plus rapide. Pour le BTP, nous savons que des initiatives existent déjà en région. Nous comptons nous appuyer aussi sur les travaux, qui sont conduits par les missions d'enquête commande publique et BTP. Cependant pour obtenir la même opérationnalité que celle que nous avons obtenue en matière de plasturgie, il est nécessaire d'envisager rapidement la mise en place d'une assistance technique, parce que nous savons que ce qui a réussi dans la plasturgie est justement cette permanence de l'action, qui est gage de l'efficacité.

Enfin, en matière de recherche développement, nous avons bien pris en compte les impératifs qui ont été fixés par la stratégie de Lisbonne. Nous savons que cela demande des opérations structurantes, qui s'articulent avec les dynamiques déjà en place pour servir la compétitivité des territoires et l'emploi. Cela suppose le transfert technologique. Un certain nombre de structures de laboratoire existent sur notre territoire et elles sont d'ailleurs directement liées aux pôles de compétitivité, qui ont été reconnus.

J'ajoute une phrase pour conclure. Je crois qu'il nous reste beaucoup à faire pour développer notre territoire. Nous avons à l'idée, et peut-être un peu l'ambition, que cela puisse participer aussi à la réussite de la région et nous souhaitons d'abord que les axes stratégiques retenus dans notre PLDE puissent y contribuer. Je vous remercie.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci Monsieur BACHELET. Tout cela est très porteur. Pourquoi Artois Comm ? Parce que ce dossier, si j'ose dire, ou cette ambition est à l'état de ce qu'étaient les Sept Vallées au début de l'année, lorsque nous avons vécu notre conférence annuelle. Les Sept Vallées, ce qui a été présenté à l'instant par M. DARQUE est un projet abouti. Artois Comm reviendra – vous venez de le dire Monsieur le Président – devant nous pour parler de la déclinaison cette fois totalement opérationnelle sur l'ensemble des parties dans l'esprit de ce que vous venez de dire.

Je prends les questions, M. BEUGIN voulait s'exprimer ?

**M. BEUGIN.**- Encore une fois, et c'est dommage, les organisations syndicales sont absentes. J'ai l'impression qu'entre les discours et les actes, il y a quand même des points qui ne vont pas.

En même temps, j'en profite pour remercier toutes les personnes qui ont soutenu et qui soutiennent encore les salariés de STOR\* International et d'International Paper, puisqu'en même temps, c'est une lutte exemplaire avec un syndicalisme qui conteste bien évidemment, mais aussi qui propose. C'est sur cet aspect que je voulais revenir. Nous proposons et nous donnons des perspectives. Aujourd'hui, cela a été rappelé, une étude est en cours. Nous pouvons amener une réflexion à l'évolution économique et sociale dans cette région et dans les territoires. Dans un secteur fortement touché comme les Sept Vallées, il me semble important de permettre la poursuite d'une industrie papetière et d'une activité industrielle.

On parlait aussi d'aller vers des expérimentations. Je pense que des expérimentations sont à faire, cela dit, y a-t-il la volonté de tous de vouloir se donner les moyens et de s'y engager ? Nous y sommes prêts. En tant qu'organisation syndicale, nous voulons bien regarder comment participer à ce développement économique et social dans les Sept Vallées et comment examiner le Bruaysis avec la filière chimique. Nous sommes prêts à nous y engager, encore faut-il aussi regarder les moyens qui sont attribués aux organisations syndicales, parce qu'ils sont en baisse.

**M. de SAINTIGNON.**- On ne peut pas dire cela à la Région, qui vient de les multiplier par 100.

**M. BEUGIN.**- Je modifie mes propos. Certes, il y a les subventions régionales, cela dit globalement les droits des salariés sont en rupture. Il y a une responsabilité sociale de l'entreprise.

**M. de SAINTIGNON.**- Allez-y Monsieur.

**M. GREVET.**- Habitant les Sept Vallées, je suis fortement concerné par ce qui s'y fait. Il est vrai que le projet chanvre nous intéresse fortement, parce que c'est de l'emploi qui peut être installé. Le problème est de savoir comment

faire pour remettre cette usine en marche. Le tout est de trouver des financeurs. Je crois que le problème est surtout à ce niveau.

Je me réjouis de voir que la filière bois reprend le dessus. Cela fait 15 ans que nous y avons travaillé et à présent, c'est sur les rails et c'est parfait. En revanche, un point me semble un peu effacé : le tourisme. Il est vrai que le tourisme dans les Sept Vallées était un objectif au contrat dans tous les plans précédents, or aujourd'hui il paraît un peu négligé. J'aimerais avoir des explications, d'autant plus que j'ai vu que l'office de tourisme de Paule\* connaissait certaines difficultés.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci. Nous allons passer au point suivant ensuite.

**M. DARQUE.**- Merci Monsieur le Président. Sur la papeterie de Maresquel, va s'effectuer dans le mois qui arrive l'étude de faisabilité à la fois technique et économique de ce projet chanvre. Naturellement, le marché du papier actuellement est un marché extrêmement difficile. Il va falloir beaucoup de souffle pour faire aboutir une faisabilité économique de ce projet, avec bien sûr le problème des investisseurs.

Ne soyons pas pessimistes. Nous allons y travailler tous ensemble. Tout le monde s'est mobilisé. Nous trouverons bien une piste, si ce n'est pas sur la valorisation du papier avec du chanvre, nous pouvons faire aussi d'autres produits d'isolation. Par conséquent, nous explorerons toutes les possibilités à cette occasion.

Sur le tourisme, rassurez-vous, il y a quelques petits problèmes de financement de l'office de Paule\*, mais il y a des moments où il ne faut pas vivre au-dessus de ses moyens. Il faut savoir restructurer les choses au moment où il le faut et c'est ce que nous allons faire très prochainement.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci. Myriam CAU, que je ne voyais pas.

**Mme CAU.**- Je vous remercie.

Je voulais intervenir par rapport au plan de développement des Sept Vallées. Je me suis impliquée par rapport à ce qui se passe à Maresquel et je

crois qu'il y a derrière cela beaucoup d'innovations possibles dans les territoires ruraux, y compris pour faire de l'industrie écologique en milieu rural.

M. DARQUE l'a dit, j'avais déjà plaidé la cause, au-delà de l'innovation possible sur la fabrication de papier à base de chanvre, il y a la culture du chanvre, où les premiers essais vont être mis en application dès cet été. Je voudrais préciser pour l'ensemble de l'assemblée que ce matériau est intéressant. Je fais le lien avec le programme ISOLTO, qui est défendu par la Région. Ce programme vise à l'isolation à grande échelle des logements anciens. Nous sommes quand même soumis aujourd'hui à des obligations que chacun mesure par rapport à la crise énergétique. Nous ne sommes pas aujourd'hui en capacité de fabriquer des produits écologiques d'isolation, tel que notamment le permet le chanvre. Il faut l'importer de Bretagne. Nous avons tout ce qu'il nous faut sur notre territoire pour fabriquer ces matériaux d'isolation et, à partir de là, créer de l'emploi et faire de la synergie avec des programmes que notre propre région met en œuvre auprès des particuliers. C'est un exemple. Nous avons le potentiel, mais il y a aussi l'innovation.

L'autre exemple n'a pas été mentionné, je pense, pour les Sept Vallées, parce que c'est déjà en cours et très entamé, mais puisque nous sommes dans la filière développement des filières agroalimentaires énergétiques, il y a quand même le champ d'éoliennes près de Fruges, qui est un investissement considérable sur ce territoire et qui est assez porteur, avec peut-être un regret, c'est qu'il est très intéressant, mais nous ne sommes pas capables non plus dans notre région de fabriquer les éléments de ces éoliennes. Nous voyons bien que nous sommes en retard en matière d'innovation. Je rappelle d'ailleurs qu'AREVA n'a même pas réussi à racheter une entreprise allemande de fabrication d'éoliennes, qui était l'entreprise RePower. Je voulais simplement faire le lien avec l'autre sujet, qui était l'innovation.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci, Philippe KAHN.

**M. KAHN.**- Monsieur le Président, j'interviens simplement très rapidement pour indiquer qu'au titre de la communauté urbaine, nous avons déjà eu des échanges techniques avec nos homologues sur le PRPE\*, la

procédure nous intéresse. D'autres réunions sont programmées pour établir un PLDE de façon stratégique et économique. Merci donc de nous inclure dans la liste des intercommunalités intéressées.

**M. de SAINTIGNON.**- C'est fait.

J'ajoute un dernier point avant de passer à l'artisanat. Je voulais simplement dire deux choses à M. BEUGIN.

Il le sait, et ce ne sont pas que des mots, les organisations syndicales dans leur diversité ont toute leur place dans le débat économique. J'ai tout fait pour qu'il en soit ainsi et ce sera le cas, tant que j'aurai la responsabilité économique de la région, car je crois que c'est une richesse et qu'en plus les organisations syndicales dans leur diversité ont montré le sens des responsabilités, qui sont les leurs et la façon dont elles les assument dans la région. Pour moi, c'est sans aucun doute la bonne voie.

Sur le projet chanvre, j'ai créé des conditions, vous le savez avec M. CHARTRAIN, président d'entreprise, pour que le moratoire qui avait été souhaité par la Région à l'unanimité des élus puisse être respecté pour que l'étude économique, qui est nécessaire pour savoir si le projet chanvre qui portait sur Stora, est possible sur Maresquel. Nous avons créé les conditions pour qu'il en soit ainsi. La recherche du cabinet en charge de cette étude est en cours de finalisation. J'ai clairement dit aux organisations syndicales, que je ne quitte pas sur ce sujet et avec lesquelles je parle dans un rapport de confiance total, que nous mettons en œuvre la démonstration de ce projet viable sur le plan industriel, commercial et économique avec les Sept Vallées, qui ont reçu la subvention pour ce faire, car les délais sont plus courts et qu'il est normal que le pays des Sept Vallées porte les actions majeures sur le plan économique, ce serait contradictoire sinon avec ce que nous venons de dire. Dès lors que ce projet est décrit comme tel, la collectivité des élus et des acteurs économiques de cette région s'arc-bouterait, je l'ai dit au président d'International Paper, auprès des salariés porteurs de ce projet pour exiger de l'entreprise, qu'elle vende la machine à ce projet qui est porteur de 102 emplois, alors même que l'on s'appelait à faire une plate-forme logistique

avec 30 emplois, ce qui me paraît être une réaction qui n'est pas à la hauteur de ce que nous pouvons espérer.

La deuxième question que j'ai indiquée aux salariés, qui sont parfaitement d'accord, est que cette étude sera rendue publique quelle qu'elle soit, quels qu'en soient les résultats. Je serai moi-même, et les organisations syndicales en sont d'accord, dans la position suivante. Si cette étude n'est pas concluante sur le plan économique, industriel et commercial, alors je conseillerai aux salariés d'abandonner ce projet, sous sa forme décrite, et en tous les cas, il n'aura pas le soutien de la région. Dans la même démarche, j'ai indiqué que le Conseil régional s'engageait à tous les points de vue économiques pour favoriser, dans la foulée de cette décision et quelle qu'elle soit, la réindustrialisation de ce site. Tels sont les engagements qui ont été pris, je crois, dans un rapport de confiance qui est établi entre tous. Je voudrais à nouveau remercier Jean-Claude DARQUE qui a accepté de porter cette étude et qui évidemment a une dimension économique évidente, mais aussi une dimension politique au sens économique du terme non négligeable, et que nous devons regarder avec beaucoup de précision.

Maintenant j'engage le dernier débat de notre matinée, mais qui n'est pas le moindre. La nouveauté, c'est ce que nous avons annoncé. J'en suis pour ma part extrêmement fier. En effet, nous nous engageons cette fois dans le développement de l'artisanat, du point de vue de notre organisation régionale et collective, pour la promotion d'un puissant Plan de développement de l'artisanat dans le Nord-Pas-de-Calais.

Je donne quelques minutes à Charlotte PEYTAVIT qui a suivi, pour la direction de l'action économique, l'ensemble de ce dossier avec beaucoup de précision et je l'en remercie. Elle va nous présenter dans un fichier PowerPoint très rapide l'enjeu de ce plan. Je donnerai ensuite la parole à M. GRISET pour qu'il nous dise ce qu'il en pense.

Allez-y madame.

**Mme PEYTAVIT.**- Merci.

L'année 2007 a été déclarée année régionale de l'artisanat lors de la conférence annuelle du schéma le 26 janvier dernier. Fort de 38 000 entreprises, l'artisanat en région Nord-Pas-de-Calais représente 10 % de sa population active. Nous pouvons souligner que 30 % des chefs d'entreprise artisanale ont plus de 55 ans. La chambre régionale de métier et de l'artisanat estime à 800 entreprises le nombre de celles qui pourraient être transmises, si elles bénéficiaient d'un accompagnement adapté, ce qui représente l'équivalent de 2 000 emplois.

Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour le développement économique régional, autour duquel se sont mobilisés les partenaires du PRDA, que sont les chambres de métier et de l'artisanat, le Conseil régional, les services de l'État, les chambres de commerce et d'industrie, les conseils généraux, la Caisse des dépôts et consignations, les organisations professionnelles du secteur des métiers et enfin les territoires. Ces partenaires sont réunis au sein d'un comité technique qui met en œuvre le PRDA et qui est coprésidé par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat et par le Conseil régional.

Les objectifs du PRDA sont donc de passer de 38 000 entreprises artisanales en 2007 à 55 000 en 2013 et de 118 000 à 160 000 salariés employés dans ces entreprises artisanales. Ces objectifs ambitieux exigent des moyens importants. Nous notons un effort significatif de la part des partenaires cités avec le soutien des fonds européens, qui s'affichent dans un plan de financement en 2007, qui montre d'ores et déjà 13,6 millions d'euros.

Les actions du PRDA se regroupent autour de quatre points principaux.

- Le premier est le soutien à la création et à la transmission d'entreprises artisanales. Pour ce qui est de la création, c'est de passer de 3 800 à 6 000 le nombre de créations d'entreprises artisanales par an, ce qui revient à une augmentation annuelle de 15 %, avec l'objectif d'accompagner la moitié des chefs d'entreprise dans leur création d'entreprise. Pour ce qui est de la transmission, c'est de passer de 450, le chiffre actuel de transmissions annuelles à 1 600 en 2013, soit une augmentation

annuelle de 20 % et de rencontrer tous les chefs d'entreprise de plus de 50 ans pour les accompagner dans leur démarche de transmission.

- Le deuxième point est le soutien au développement. Il se traduit principalement par des actions collectives dans le développement commercial, la démarche qualité, l'export, la GRH et le management environnemental principalement. L'objectif est de pouvoir accompagner 2 000 entreprises en 2013 contre environ 500 à l'heure actuelle.
- Le troisième point porte sur le développement d'outils financiers spécifiques au secteur des métiers. Il s'agit principalement d'avances remboursables qui concerneront la création, la transmission et le développement des entreprises artisanales, mais également un abondement à un fonds de garantie pour aider les entreprises artisanales dans ces trois phases de leur vie à accéder de manière plus efficace aux crédits bancaires. Enfin, une subvention sera attribuée pour aider les entreprises en création, en transmission et en développement dans les zones rurales et les zones urbaines en difficulté.
- Le dernier point est la communication auprès du grand public et des artisans. Cette communication interviendra en complément des actions de communication menées dans le cadre du PRCTE et dans le cadre des actions nationales et régionales réalisées par le secteur des métiers. Pour la phase grand public, elle vise à inciter les habitants à créer ou à reprendre des entreprises artisanales, et à améliorer l'image du secteur des métiers. Concernant les artisans, il s'agit de communiquer autour des actions du PRDA pour leur permettre d'en bénéficier pleinement.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci. Monsieur le Président, c'est grâce à vous tout cela, alors vous avez la parole.

**M. GRISET.**- C'est une action partagée, Monsieur le Président, et d'abord merci à vous-même et aux collaborateurs du Conseil régional, qui ont beaucoup travaillé depuis plusieurs mois pour élaborer ce plan important. Cela a été rappelé : l'artisanat aujourd'hui est un secteur économique important dans cette région. Il représente 38 000 entreprises, près de 120 000 salariés et 8 000 apprentis formés.

L'artisanat est aussi, et je le souligne, une valeur sûre en termes de création d'emplois. Il est moins concerné par les délocalisations, et c'est un secteur dynamique et diversifié : plus de 250 activités dans tous les territoires. Cependant, nous en sommes persuadés, nous pouvons et nous devons aller beaucoup plus loin.

Pour cela, naturellement, nous avons travaillé dans le cadre de ce Plan régional du développement de l'artisanat sur les quatre axes que Mme PEYTAVIT vient de nous indiquer. Nous avons pour ambition de placer à l'horizon 2013 la région Nord-Pas-de-Calais au premier rang national en termes de développement de l'artisanat. Premier rang pourquoi ? Simplement pour offrir des produits et des services de qualité adaptés aux besoins des habitants de notre région, mais aussi pour développer l'emploi, et je reviendrai sur deux chiffres qui sont extrêmement importants. Ils sont importants aussi dans leur ambition. C'est la création de 17 000 entreprises en plus à l'horizon 2013, mais c'est surtout la création en solde net de 50 000 emplois supplémentaires dans l'artisanat dans cette région.

Les quatre axes, vous les avez indiqués et je ne vais pas y revenir, ce sont les axes que nous considérons essentiels pour ce développement. Je voudrais dire également qu'au-delà de ces axes, l'artisanat doit bénéficier des autres mesures inscrites dans le SRDE, en particulier et j'insiste là-dessus, sur les actions en termes d'exportation, de veille économique et d'intelligence économique. Je le dis par rapport aux interventions qui ont eu lieu tout à l'heure. Il est tout à fait nécessaire d'avoir l'intelligence économique pour les grandes entreprises et les PME, mais s'il y avait dans le maillage des grands trous qui équivaldraient aux milliers d'entreprises, qui sont sous-traitantes et

qui ne seraient pas concernées, vous auriez des surprises extrêmement désagréables dans les actions, qui vont être menées dans les années à venir. Par conséquent, nous souhaitons être totalement impliqués dans ces opérations.

Dans le cadre de la mise en place du Plan régional du développement de l'artisanat, il est également une approche que nous souhaitons favoriser. Il s'agit naturellement du rôle de l'artisanat en termes de développeur de l'économie et de l'emploi local. C'est donc avec les représentants des territoires que nous devons bâtir et réaliser ce Plan de développement de l'artisanat. Nous le savons tous, les réalités des territoires et leurs besoins sont différents. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je souhaite qu'ensemble, nous puissions mettre en œuvre des actions spécifiques aux territoires, afin d'élaborer avec eux et pour eux des actions qui les concernent directement et qui viendront compléter les quatre axes principaux, qui seront développés partout.

C'est donc aujourd'hui une proposition d'un Plan régional du développement de l'artisanat partagé par un maximum de partenaires – nous y tenons beaucoup –, que nous souhaitons développer. Tout cela s'inscrit dans le but que notre région soit prospère. L'artisanat se met au service de cette région pour lui permettre d'être à égalité avec beaucoup d'autres régions françaises, en tout cas c'est notre volonté.

**M. de SAINTIGNON.**- Monsieur le Président, merci beaucoup. J'ouvre le débat non sans avoir salué le président GUILLAUME, qui nous a rejoints et qui avait le bureau du CESR ce matin. Il était parmi nous par la pensée, car nous avons préparé cette réunion ensemble. M. GENTINA était d'ailleurs présent pour assurer la représentation du CESR. Je vous laisse la parole aux uns et aux autres pour un plan, qui est d'une très grande ambition, vous l'avez remarqué. C'est un peu à l'honneur de notre schéma régional, mais là nous relevons un important défi.

Qui souhaite s'exprimer ?

Je vais vous faire part d'une remarque, que je vais donner au président GRISET et que je livre aux instances, de M. Philippe PERRAULT, qui est secrétaire général de la CFDT, qui n'a pas pu, et il s'en excuse, participer à la réunion du Schéma régional. Je ne la lis pas entièrement. Dans un premier point, il se félicite de cette initiative. Dans un deuxième point, il souhaiterait que les documents soient encore plus explicites sur la manière, dont nous indiquons nos ambitions en matière de création nette d'emplois dans l'artisanat, mais cela vient d'être dit par le président GRISET. Il souhaite que le texte soit, dans les amendements qui viendront, précisé et que par ailleurs, soit plus identifié, dans les pilotages que nous ferons, dans la foulée de ce plan, l'ensemble des dimensions insertion des publics, formation des salariés, organisation des secteurs, sur tous les sujets qui touchent à l'artisanat. Je livre intégralement pour le procès-verbal la lettre de M. Philippe PERRAULT, qui va prendre sa place dans l'ensemble des débats du pilotage du PRDA.

Qui souhaite s'exprimer sur ce plan ?

**M. ROUSSEL.**- J'exprime juste un mot, en étant terriblement interpellé, Monsieur le Président, par la quantité phénoménale de transmissions que vous souhaitez encourager en quelques années. J'ai entendu tout à l'heure le chiffre de 500 à 2 000, ce qui est colossal. Vu de mon petit coin de la lorgnette, il me paraît être un challenge extraordinaire sur un plan culturel.

La création est une donnée de base qui marche bien, la transmission est une donnée de base qui ne marche pas. C'est un constat. De nombreux artisans préfèrent en fin de parcours, quitte à ce que leurs salariés se trouvent d'ailleurs sur le carreau, fermer le rideau. Les salariés ont actuellement – on le ressent beaucoup dans les entreprises de seconde œuvre de bâtiment – beaucoup de mal culturellement à aller vers la reprise de toutes ces entreprises, qui disparaissent purement et simplement. Quelles sont les actions que vous souhaitez mener ? Très modestement, que voulez-vous qu'à l'échelon du Conseil régional des notaires Nord-Pas-de-Calais nous puissions faire au service des artisans ?

**M. de SAINTIGNON.**- Évidemment, prévoir des cabinets. Monsieur ?

**M. GREVET.**- J'interviendrai parce que, quand on voit les besoins qu'il y a en formation vers l'artisanat, je crois que nous allons nous heurter à un choc culturel profond, notamment au niveau de l'orientation. Le système tel qu'il fonctionne aujourd'hui est une orientation négative vers ces métiers. C'est toujours le dernier maillon de la chaîne en somme qu'on envoie vers ce type de formation. Or aujourd'hui le besoin se fait sentir d'avoir un artisanat de qualité, qui recrute sur toute l'échelle culturelle de la Région. C'est important aujourd'hui. Un effort de communication énorme est à produire pour arriver à changer les mentalités.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci. M. DARQUE ?

**M. DARQUE.**- Je pense que, dans le domaine de la transmission, il y a beaucoup d'anticipation à avoir, parce que lorsqu'on arrive chez un artisan, souvent il est trop tard. Il a déjà fait son plan de liquidation et, il faut avoir une cellule de veille très forte auprès de tous ces artisans qui, à partir de la cinquantaine, ont parfois beaucoup de difficultés à trouver un repreneur. Il faut y associer également la formation.

Dans ce domaine, je voudrais passer un message fort. Je participe à un conseil départemental de l'Éducation nationale et étant donné le comportement du corps professoral vis-à-vis de l'apprentissage et de l'artisanat, je doute que nous relevions le défi avec un tel comportement. L'autre jour, on m'a dit : « C'est absurde de mettre un apprentissage à 15 ou 16 ans, il faut qu'un jeune aille jusqu'à 18 ans à l'école, qu'il reçoive toutes les bases fondamentales de l'enseignement général. » Je veux bien, mais quelque part, nous avons le *forcing* à faire auprès de l'Éducation nationale pour que ce message de l'apprentissage ait davantage de considération. Il nous manque un atout majeur, qui est celui des collèges notamment, qui doivent préparer les jeunes à des orientations diverses et multiples. Il y a de gros efforts à faire dans ce domaine.

Je rappelle la synergie, Monsieur le Président, entre nos petites entreprises rurales et les centres de formation. En milieu rural, nous pouvons

aussi avoir des centres de proximité, où les entreprises sont parties prenantes du projet.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci.

**M. BRUNEEL.**- Je partage ce qui a été dit à l'instant. Je pense que la réflexion, que nous avons eue depuis ce matin, est intéressante puisque nous essayons de mettre tous les atouts de notre côté pour un développement économique, mais je pense que nous avons une petite faiblesse, qui est à la fois cette volonté de développer et en même temps une difficulté de maintenir nos emplois. Nous parlions de Maresquel tout à l'heure, de la transmission qui est un peu en difficulté. Peut-être faut-il essayer de réfléchir pour voir comment et quels moyens sont possibles aujourd'hui pour les projets de développement artisanal afin de maintenir des emplois, puisque le projet est ambitieux, et c'est une bonne chose – 13 000 pratiquement en six ans, cela fait plus de 2 800 créations par an, c'est énorme. C'est bien de créer, mais il faut aussi pouvoir maintenir ce qui existe.

Au niveau de l'artisanat, des mesures sont prises par la Région, ce qui est peut-être intéressant. Peut-être faut-il aussi communiquer pour mieux valoriser les métiers. Je pense que c'est important. En même temps, nous en discussions en aparté dans la filière de formation, ce que vous disiez tout à l'heure, à savoir que pour faire une formation, il faut faire parfois un certain nombre de kilomètres. Il est vrai que ce n'est pas très encourageant. Des filières sont installées dans tel arrondissement et des jeunes, qui n'ont pas forcément des moyens de locomotion ou parce que les moyens de transport ne sont pas aussi efficaces pour pouvoir se déplacer vers cette filière, abandonnent au bout de quelque temps. Il faut peut-être regarder tout cela. En même temps, sur un autre plan général, nous parlions tout à l'heure de maintenir des emplois, mais il faut voir aussi, à notre niveau, comment nous pouvons interpeller l'État en disant : « Il y a des entreprises qui ferment. » Il faut voir de quelle manière des efforts réalisés dans cette région peuvent être concertés au niveau de l'État et regarder s'il n'y a pas des garde-fous à

réaliser dans ce pays pour que les efforts réalisés ici ne partent pas concernant les entreprises citées.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci beaucoup.

**M. GRISET.**- Monsieur le Président, sous forme de boutade, cher maître, c'est une bonne nouvelle pour les notaires, car les nombreuses transmissions représentent aussi de l'activité pour le corps notarial. Au-delà de cela, je connais votre engagement à nos côtés et je vous en remercie d'avance.

Il est vrai que nous sommes dans cette région à un tournant culturel. Cette région a été quasiment uniquement industrielle, elle doit rester une région forte industriellement, mais elle doit aussi devenir une région d'entrepreneurs au sens large. Il est vrai qu'il y a, en termes d'information sur les métiers de formation, de communication, un travail important. C'est pourquoi nous avons souhaité ensemble qu'il y ait un axe de communication puissant dans ce Plan régional de développement.

Je voudrais apporter deux éléments d'information en matière de formation et de transmission. Nous avons travaillé pour que des actions très concrètes soient faites très vite. En matière de formation, je rappelle qu'il y a à peu près 18 mois, le Président PERCHERON, le ministre Jean-Louis BORLOO et moi-même avons signé, ce que l'on appelle, le COM (le Contrat d'objectifs et de moyens) pour la région Nord-Pas-de-Calais à hauteur de 85 millions d'euros, ce qui en fait le COM de très largement le plus important de France pour l'artisanat. Il a pour objectif de développer dans tous les territoires des centres de formation et de multiplier les places disponibles en apprentissage, pour justement avoir des formations adaptées à notre secteur. Ce COM sera, au bout du compte, effectif en termes de constructions concrètes à la fin 2009 et au début 2010. Des moyens très importants sont prévus et nous y travaillons actuellement avec en particulier sur ce que l'on appelle le site Abélard à Lille, rue du Faubourg d'Arras, la construction d'une faculté des métiers qui, en termes de visibilité, permettrait aussi de faire comprendre aux jeunes, qu'il existe une filière de formation qui n'est pas une filière

contingentée aux niveaux inférieurs au niveau 5, mais des formations qui permettent d'avoir une filière allant jusqu'au niveau 3 ou au niveau 2, au titre ingénieur dans l'artisanat. Patrick VAN DEN SCHRIECK me glissait à l'oreille pendant vos interventions qu'aujourd'hui tout le monde sait, ou en tous les cas beaucoup commencent à savoir, que l'on gagne mieux sa vie en étant plombier quelquefois, qu'en étant cadre supérieur dans une entreprise, ce qui est sûrement très vrai. Il faut que nous communiquions là-dessus.

Sur la transmission d'entreprises et l'interrogation de maître ROUSSEL, il est vrai que nous avons une vraie ambition, qui repose sur deux éléments importants.

Le premier élément est que nous avons beaucoup travaillé au niveau national pour que sur le plan législatif, réglementaire et fiscal en particulier, des mesures incitent les entrepreneurs à transmettre leur entreprise. C'est pourquoi d'ailleurs nous avons obtenu dans la loi initiative économique 2002 l'exonération totale des plus-values d'une entreprise d'en dessous de 300 000 € et que de nombreuses mesures, je ne vais pas revenir dessus, vont faciliter les transmissions d'entreprises. Donc pour les entrepreneurs, cela va devenir essentiel de le faire.

Par ailleurs, nous avons pris un engagement auprès de la Région. Je crois que la réussite de la transmission est l'anticipation. Notre objectif est d'avoir systématiquement une rencontre avec tous les entrepreneurs de plus de 50 ans. Dans quel but ? Pour faire un constat et avoir le courage de faire ce constat, pour dire qu'il y a des entreprises, dont nous savons qu'elles sont transmissibles, parce qu'elles ont un marché, parce que les salariés ont développé l'entreprise, il y a des clients, des bénéfices, etc. Notre travail consistera à trouver un repreneur. Ce n'est pas simple, mais il consistera à cela.

Il faut aussi avoir le courage de dire qu'un certain nombre d'entreprises ne sont pas transmissibles, mais il faut le dire suffisamment tôt pour que nous puissions permettre à ces salariés de trouver, dans les années de la fin, la possibilité d'être réintégrés et réinsérés dans le monde du travail avec

naturellement des parcours de formation adaptés et un travail au cas par cas. Au bout du compte, notre ambition est de dire : « Il n'y aura pas de salariés d'entreprises artisanales, qui devront rester sur le carreau en cas de fermeture d'entreprise artisanale. » C'est anticiper ces mutations d'économie, parce que dire aux salariés que l'entreprise ne fermera jamais, c'est quelquefois leur mentir, parce que des mutations sont parfois inévitables. Nous souhaitons dire la vérité sur le plan économique.

Au milieu de ces deux cas, il y a des entreprises dont nous savons aujourd'hui qu'elles ne sont pas transmissibles et qui peuvent le devenir : mise aux normes, développement commercial ou autre. Notre objectif est d'en faire basculer un maximum dans le camp de celles qui vont être transmises.

Je suis convaincu que, sur cette période, avec ce plan, nous arriverons à atteindre nos objectifs et à côté de la transmission d'entreprises, nous continuerons à en créer au même rythme et même beaucoup plus vite que nous ne l'avons fait depuis quelques années. Nous aboutirons aux résultats concernés. Ce plan de développement de l'artisanat repose sur un certain nombre d'actions très concrètes et très précises, qui devraient nous permettre d'atteindre l'objectif ambitieux, qui est le nôtre.

**M. de SAINTIGNON.**- Merci, vous mesurez l'événement.

Nous avons sept minutes de retard, c'est bien. Je pense que nous avons eu trois heures denses sur le plan économique, trois heures coûteuses. Nous avons dépensé 10 millions d'euros par heure pour l'année 2007, mais 10 millions d'euros par heure pour l'année 2007 correspondent aux ambitions de la région.

Je vous remercie tous et le déjeuner est au sous-sol de ce palais. Merci beaucoup.

*La séance est levée à 12 heures 35.*